



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances

FINA • NUMÉRO 115 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 23 avril 2013

Président

M. James Rajotte

Comité permanent des finances

Le mardi 23 avril 2013

•(0845)

[Traduction]

Le président (M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC)): Bonjour tout le monde. Il s'agit de la séance 115 du Comité permanent des finances.

À l'ordre du jour, conformément à l'article 108(2) du Règlement, une étude du rapport de la Banque du Canada sur la politique monétaire.

Madame Nash, vous aviez quelque chose à dire pour ouvrir la séance.

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Merci monsieur le président.

J'ai une question à propos de l'ordre du jour. Je vous ai envoyé une note au sujet du directeur parlementaire du budget, pour savoir si elle allait venir nous voir pendant la quatrième semaine d'avril, comme elle a l'obligation de le faire.

Le président: J'allais en discuter en sous-comité.

Pourrions-nous en discuter en sous-comité?

Mme Peggy Nash: Très bien.

Le président: Le sous-comité se réunit immédiatement après cette séance.

Merci.

Mesdames et messieurs, nous sommes ravis d'accueillir à nouveau au Comité des finances le gouverneur de la Banque du Canada, M. Mark Carney, il s'agit de sa dernière comparution ici.

Bienvenue à nouveau, monsieur Carney.

Nous sommes également ravis de revoir son premier sous-gouverneur, M. Tiff Macklem.

Bienvenue à vous deux, messieurs. Merci beaucoup d'être ici avec nous ce matin.

Monsieur Carney, je sais que vous allez faire une déclaration préliminaire et des observations en comité avant de passer aux questions des députés.

Veuillez débiter votre déclaration maintenant.

M. Mark Carney (gouverneur, Banque du Canada): Merci beaucoup monsieur le président.

Tiff et moi sommes heureux d'être ici parmi vous aujourd'hui pour discuter du *Rapport sur la politique monétaire* d'avril, que nous avons publié la semaine dernière.

Il me faut dire dès le départ, que des séances telles que celle-ci jouent un rôle important pour la banque qui est redevable au Parlement et, à travers le Parlement, aux Canadiens. Nous apprécions grandement que les députés prennent le temps et l'attention d'aller dans les détails sur nos points de vue concernant

l'économie canadienne et les prévisions pour les économies mondiales et canadiennes.

Dans le rapport nous soulignons que la croissance de l'économie mondiale a évolué essentiellement comme la banque l'avait prévu en janvier. Aux États-Unis, l'expansion se poursuit à un rythme modeste, le renforcement graduel de la demande privée étant contrebalancé en partie par l'accélération de l'assainissement budgétaire.

[Français]

Les autorités ont procédé à un important assouplissement des politiques au Japon.

Par contre, l'Europe demeure en récession, l'activité économique étant bridée par l'austérité budgétaire, le bas niveau de la confiance et les conditions du crédit restrictives.

Après s'être redressée pour s'établir à un rythme très vigoureux au second semestre de 2012, la croissance a ralenti en Chine.

Les prix des produits de base touchés par les producteurs canadiens restent à des niveaux historiquement élevés, et malgré la volatilité affichée récemment, ils ont, dans l'ensemble, peu varié depuis janvier.

•(0850)

[Traduction]

La banque prévoit que le rythme de progression de l'économie mondiale sera modeste en 2013, avant de s'accroître au cours des deux années suivantes. Après la faiblesse affichée au second semestre de 2012, la croissance économique au Canada devrait reprendre de la vigueur tout au long de 2013 à la faveur d'un redressement des exportations nettes et d'un retour à un rythme d'expansion plus solide des investissements des entreprises.

Les dépenses de consommation devraient progresser à une cadence modérée au cours de la période de projection, alors que l'investissement résidentiel devrait diminuer encore par rapport aux niveaux historiquement élevés atteints précédemment. La croissance de l'ensemble des crédits aux ménages a ralenti, et la banque continue de s'attendre à ce que le ratio de la dette au revenu des ménages se stabilise près des niveaux actuels.

Malgré la reprise projetée des exportations, celles-ci resteront probablement en deçà de leur sommet d'avant la récession jusqu'au second semestre de 2014, en raison de la demande étrangère contenue et des défis qui subsistent sur le plan de la compétitivité, y compris la vigueur persistante du dollar canadien.

Sur une base trimestrielle, la croissance devrait se redresser au Canada pour se chiffrer à environ 2,5 p. 100 au second semestre de 2013. Malgré ce redressement attendu, étant donné la faiblesse enregistrée au deuxième semestre de 2012, la banque prévoit maintenant que la croissance s'établira à 1,5 p. 100 en moyenne annuelle en 2013.

L'économie devrait ensuite progresser de 2,8 p. 100 en 2014 et de 2,7 p. 100 en 2015 et atteindre son plein potentiel au milieu de 2015, soit plus tard que prévu en janvier.

L'inflation mesurée par l'IPC global et l'inflation mesurée par l'indice de référence sont demeurées faibles au cours des derniers mois, ce qui correspond généralement à nos attentes formulées en janvier. Le faible rythme d'accroissement de l'indice de référence reflète l'offre excédentaire notable au sein de l'économie, les pressions concurrentielles accrues chez les détaillants et certains facteurs spéciaux.

L'inflation mesurée par l'IPC global a été limitée par le bas niveau de l'inflation mesurée par l'indice de référence et par la baisse des coûts d'intérêts hypothécaires, qui ont été en partie compensés par le renchérissement de l'essence.

L'inflation mesurée par l'IPC global et celle mesurée par l'indice de référence devraient demeurer modérées au cours des prochains trimestres avant de remonter graduellement à 2 p. 100 d'ici le milieu de 2015, alors que l'économie retourne à son plein potentiel, que les facteurs spéciaux se dissipent et que les attentes d'inflation restent bien ancrées.

[Français]

Des risques à la hausse et à la baisse semblables à ceux énoncés en janvier pèsent sur les perspectives d'inflation au Canada.

Les trois principaux risques à la hausse ont trait à la possibilité que la croissance de l'économie aux États-Unis et dans le reste du monde soit plus forte que prévu, que la reprise des exportations canadiennes soit plus vive qu'anticipé et que l'investissement résidentiel au Canada affiche un dynamisme renouvelé.

Les trois principaux risques à la baisse sont liés à la crise européenne, à une faiblesse prolongée des investissements des entreprises et des exportations canadiennes, et à la possibilité que la progression des dépenses des ménages canadiens soit plus faible.

Dans l'ensemble, la Banque du Canada estime que les risques sont relativement équilibrés au cours de la période de projection.

[Traduction]

Compte tenu de tous ces facteurs, le 17 avril, la banque a maintenu le taux cible du financement à un jour à 1 p. 100. Comme l'économie canadienne continue d'afficher les capacités inutilisées, que les perspectives en matière d'inflation sont modérées et que l'évolution des déséquilibres dans le secteur des ménages est constructive, la détente monétaire considérable en place actuellement demeurera probablement appropriée pendant un certain temps, après quoi une réduction modeste sera probablement nécessaire de façon à atteindre la cible d'inflation de 2 p. 100.

Sur ce, Tiff et moi serons heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Carney, pour votre déclaration préliminaire.

Nous allons commencer par Mme Nash pour les questions des députés, s'il vous plaît.

Mme Peggy Nash: Merci, et bonjour à vous deux. C'est un plaisir de vous revoir encore une fois.

J'aimerais poser des questions sur trois points. Premièrement, concernant la cible d'inflation, le FMI et la Banque du Canada ont revu à la baisse leurs prévisions de croissance pour 2013 à 1,5 p. 100. Malgré cela, et malgré le fait que l'inflation au cours des derniers mois n'ait été que de 1 p. 100, la banque a dit qu'elle ne réduira pas son taux d'intérêt cible. Je veux vous poser une question à ce sujet. Est-il vrai que vous vous inquiétez du niveau record

d'endettement des ménages et que cela vous incite à ne pas agir malgré la lenteur de notre économie?

• (0855)

M. Mark Carney: Il y a deux facteurs qui ont une influence sur la politique monétaire. Premièrement, nous sommes liés à la cible d'inflation, alors nous essayons de déterminer le meilleur moyen de ramener l'économie canadienne et l'inflation au Canada à cette cible d'inflation de 2 p. 100. Notre prévision actuelle est que dans environ neuf trimestres — donc dans un peu plus de deux ans — l'économie reviendra à pleine capacité et l'inflation atteindra cette cible de 2 p. 100.

Nous nous attendons à cela car les conditions financières, dues en grande partie à la politique monétaire mais aussi à d'autres facteurs — l'influence des conditions financières mondiales — ont un effet très stimulant au Canada, alors les taux d'emprunt pour les entreprises canadiennes sont à des niveaux historiquement bas, les taux d'emprunt pour les ménages canadiens sont très intéressants, et la valeur du dollar canadien a diminué un peu, ce qui offre un peu plus de stimulation de l'économie canadienne. Alors ces facteurs, ensemble, auront un effet de stimulation important qui, d'après nous, ramènera l'économie sur une voie raisonnable pour atteindre la cible dans un délai raisonnable. De plus, si vous me le permettez, nous nous attendons qu'au milieu de cette année, l'économie canadienne croisse à un taux plus élevé que son potentiel.

Pour répondre à la deuxième partie de votre question — je serai bref — concernant le secteur de l'immobilier et l'évolution des déséquilibres pour les ménages, nous tenons compte de ce qui se passe pour les ménages, et cela a un certain effet sur la politique qui sera un peu plus restrictive, si vous me permettez l'expression, qu'elle le serait autrement.

Mme Peggy Nash: Vous avez fait part de vos inquiétudes concernant la dette des ménages par le passé.

M. Mark Carney: Nous avons exprimé notre inquiétude. Nous avons appuyé les actions prises par le gouvernement, par le BSIF, pour permettre une évolution positive. Nous sommes encouragés par la direction que prennent les déséquilibres dans le secteur des ménages. Nous croyons que la politique monétaire a favorisé cette évolution positive.

Mme Peggy Nash: Pour poursuivre au sujet de la dette hypothécaire et des taux d'intérêt, le ministre des Finances a récemment demandé à son personnel de contacter les banques qui offraient des taux d'intérêt de moins de 2,99 p. 100 pour leur dire de ne pas les offrir. Devrions-nous nous en inquiéter, est-ce le rôle du ministre des Finances de décider du taux d'intérêt des banques?

M. Mark Carney: En ce qui concerne la responsabilité pour l'évolution des déséquilibres dans le secteur des ménages, évidemment, ce sont les personnes qui sont les premières responsables. Les gens ne devraient contracter que les emprunts qu'ils pensent pouvoir rembourser pendant la durée du prêt. Les Canadiens sont des gens responsables, et nous nous fions à eux pour qu'ils agissent ainsi.

Les institutions ont la responsabilité également de faire en sorte que les produits qu'elles offrent correspondent à l'évolution positive et la capacité des emprunteurs de rembourser ces prêts. Je dirais qu'en général, nous sommes encouragés par la situation.

Je vais vous présenter un fait. Environ à cette même période l'an dernier, lorsque la banque et le gouvernement ont commencé à prendre des mesures supplémentaires, le volume de dettes à un taux variable, les hypothèques à un taux variable, des Canadiens étaient passés d'environ deux tiers de toutes les hypothèques à environ 10 p. 100.

Mme Peggy Nash: Est-ce que le ministre devrait lancer ce genre d'appel aux banques?

M. Mark Carney: Évidemment, c'est une question qu'il faudrait poser au ministre.

Mme Peggy Nash: J'ai une dernière question courte. Le gouvernement a augmenté le tarif de préférence général pour 72 pays, ce qui fera augmenter les prix de toute une gamme de biens de consommation. Est-il opportun de le faire maintenant, alors que les consommateurs font déjà face à des niveaux d'endettement records et que le chômage reste élevé?

Le président: Le temps pour cette série de questions est écoulé. Je ne sais pas si l'opposition veut revenir sur ce point lors d'une prochaine série de questions — sauf si le gouverneur peut y répondre en 10 secondes, mais j'imagine que non.

M. Mark Carney: Je serais ravi d'avoir une discussion approfondie à ce sujet. Je soulignerai seulement que l'écart de prix entre le Canada et les États-Unis a en fait diminué au cours des deux dernières années, passant de près de 20 p. 100 à environ 8 p. 100 actuellement, selon nos mesures.

Le président: Merci.

Merci, madame Nash.

Madame McLeod, s'il vous plaît.

Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur le gouverneur, je veux vous remercier pour l'excellent travail que vous avez fait pour le Canada, et je vous souhaite bonne chance pour vos nouveaux projets.

J'aimerais faire une brève observation. Il est important de noter que nous avons éliminé les tarifs préférentiels; nous ne les avons pas augmentés. Je voulais le dire.

J'ai une question qui fait suite à votre exposé, puis j'aimerais passer à un autre secteur. Vous parlez des trois risques principaux à la baisse pour l'économie canadienne. Vous parlez de la possibilité de diminution des dépenses des ménages canadiens. Est-ce une épée à double tranchant? Nous avons exprimé notre inquiétude relativement à la dette des ménages, mais il peut y avoir une conséquence négative pour l'économie. Comment réconcilier ces choses, le court terme et le long terme, et pourriez-vous clarifier la situation un peu plus?

• (0900)

M. Mark Carney: Vous touchez un facteur clé de l'économie canadienne et un élément qui a beaucoup d'influence sur les prévisions. Bien sûr, comme vous le savez bien, le niveau d'endettement des ménages a beaucoup augmenté. La majeure partie de cet endettement est adossée à des actifs, une augmentation de la valeur immobilière. Nous tous — et en particulier la banque — devons être conscients de la possibilité d'un effet négatif sur les dépenses des ménages si, pour une quelconque raison, il y a une correction plus marquée au marché immobilier que ce que nous prévoyons. Cela pourrait être à cause d'une crise à l'étranger. Cela pourrait être à cause d'autres facteurs. S'il y avait une correction plus marquée, étant donné le niveau d'endettement de nombreux

ménages, cela pourrait mener à une contraction plus marquée des dépenses des ménages, ou, à tout le moins, à un plus faible taux de croissance des dépenses des ménages.

Évidemment, étant donné que la consommation représente plus de 55 p. 100 du PIB, elle a un grand effet d'entraînement sur les perspectives économiques. Nous sommes très attentifs à cela. Comme vous le dites — vous avez parlé « d'épée à double tranchant » — c'est un équilibre fragile pour les mesures correctrices prises par le gouvernement et la SCHL au sujet des règles d'assurance hypothécaire; prises par le BSIF, en ce qui concerne sa supervision des institutions financières, la qualité des normes de souscription; et bien sûr, l'équilibre recherché par la banque dans le contexte de sa cible d'inflation, pour atteindre cette cible, lorsqu'elle fixe la politique monétaire, afin qu'il y ait, comme nous l'avons décrit, une évolution constructive de la situation financière des ménages.

Je dirais qu'aujourd'hui, nous sommes encouragés par le fait que le taux d'accumulation de l'endettement a ralenti. Nous voyons la possibilité d'une stabilisation cette année du ratio de la dette par rapport au revenu. Nous sommes encouragés par le fait que le niveau de mises en chantier a commencé à diminuer juste sous la demande démographique, comme c'est le cas actuellement. Il reste encore des corrections à faire. Nous sommes encouragés par l'évolution des prix immobiliers dans un certain nombre de marchés.

Nous sommes sur la voie d'une évolution équilibrée du secteur immobilier. Nous devons tous continuer à surveiller les risques des deux côtés, le risque d'un nouvel emballement qui créerait d'autres déséquilibres, d'autres vulnérabilités pour l'avenir, et ce risque à la baisse que vous avez mentionné.

Mme Cathy McLeod: J'aimerais maintenant parler un peu de la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. Je pense que vous en avez discuté la semaine dernière. Bien sûr, nous avons pris des mesures comme la subvention canadienne à l'emploi. Pourriez-vous nous dire dans quelle mesure il s'agit d'une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée et dans quelle mesure c'est une question de mobilité de la main-d'oeuvre? Peut-être pourriez-vous faire des observations générales au sujet de la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée à laquelle nous assistons et que nous reconnaissons tous comme étant un problème extraordinaire.

M. Mark Carney: Je pense qu'il y a deux aspects. Premièrement, nous devrions tous reconnaître, comme point de départ, que le marché du travail au Canada est l'un des plus flexibles de l'OCDE. Il y a une énorme mobilité d'emplois dans ce pays, et cela a été démontré lorsqu'il y a eu des différences marquées de croissance, par exemple, au cours des dernières années, entre l'ouest et l'est du pays. Alors le marché est assez souple. Comme vous le savez bien, on peut continuer de faire diverses choses du côté des titres de compétence, le deuxième aspect, pour améliorer la mobilité. Mais notre position de départ est relativement bonne.

Notre défi, et celui des autres économies avancées, c'est que la pression pour mettre à niveau les compétences ne cesse jamais. Avec l'évolution continue de la nature de la production dans l'économie mondiale, il faut qu'une économie avancée comme celle du Canada continue de développer des compétences afin de créer des emplois dans les gammes les plus élevées des chaînes de valeur mondiale. Il y a certains signes d'un mauvais jumelage de compétences. Nous croyons, comme d'autres, que le rôle des employeurs est important pour que le développement permanent des compétences soit partie intégrante des activités des entreprises au Canada.

Je m'arrêterai ici et nous pourrions y revenir.

•(0905)

Le président: Merci.

Merci, madame McLeod.

Monsieur Brison, s'il vous plaît.

L'hon. Scott Brison (Kings—Hants, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci, monsieur le gouverneur et monsieur Macklem, d'être avec nous aujourd'hui.

Il y a eu beaucoup d'inquiétudes au Canada, nourries par les spéculations dans les médias, au sujet de la comparaison entre les dispositions de recapitalisation dans le dernier budget et celles imposées à Chypre. Pour rassurer les parlementaires et les Canadiens, il serait utile que vous définissiez les différences entre la nature des dispositions de recapitalisation ici et à Chypre et aussi les différentes évidentes entre nos systèmes bancaires.

M. Mark Carney: Voilà une question importante. Je commencerai par énoncer une évidence, mais il est important de le faire. Les institutions financières au Canada protégées par l'assurance-dépôts — l'assurance-dépôts de la SADC — sont nombreuses, et cette assurance-dépôts reçoit l'appui total du gouvernement canadien. Quiconque se demande si son institution est protégée, peut le vérifier au www.CDIC.ca ou au www.SADC.ca. Il y a une couverture de 100 000 \$ par compte et par institution. Il y a plusieurs catégories de comptes: personnels, conjoints, CELI et REER sont des comptes distincts, et il y a aussi des fiducies. Il y a une assurance-dépôts vaste et complète au Canada. Et la vaste majorité des Canadiens sont protégés par l'assurance de la SADC, alors le problème se règle ainsi.

Au sujet du deuxième point, la situation à Chypre, ce qui s'est passé là-bas, c'est qu'il n'y a que les banques qui étaient financées par les dépôts. C'est le premier point. Deuxièmement, le gouvernement de Chypre n'avait pas les ressources et la protection d'un cadre d'assurance-dépôts que le gouvernement canadien, un gouvernement qui a une notation triple A possède. Les dépôts non assurés à Chypre ont été « recapitalisés », alors les déposants sans assurance à Chypre subissaient des pertes. Le gouvernement du Canada, par l'entremise du porte-parole du ministre des Finances, a dit que tous les dépôts des consommateurs ne feront pas l'objet de recapitalisation. Je laisserai le gouvernement fournir, en temps utile, plus de détails sur ce régime. Le gouvernement a signalé son intention d'aller dans cette direction; il pourra fournir plus de détails.

Si vous me le permettez, je ferai une observation générale, d'un point de vue global, sur le travail que M. Macklem et moi faisons au CSF. En général, dans les économies avancées, les banques sont financées par des dépôts assurés qui sont solides comme le roc, comme je viens de le décrire. Puis il y a certains dépôts sans assurance, et chaque pays peut prendre des décisions différentes pour savoir s'il y a un « dépôt ou une préférence » pour ceux-là. Pour présenter les choses simplement, il y a des dettes sans garantie et il y a des créances. La créance, si une banque se trouve en difficulté, devient évidemment la première réponse. Dans certains pays, la dette sans garantie serait recapitalisée si une banque est en situation difficile. Elle deviendrait détentrice de créances; elle subirait des pertes. Différents pays font les choses différemment. Ce qui est absolument essentiel, c'est que les choses soient claires, à l'avance, concernant la hiérarchie des créanciers et dans quel ordre les différentes catégories de bailleurs de fonds des banques sont recapitalisées.

Il est également utile de revenir sur le double objectif derrière tout ça. Premièrement, il s'agit de réduire le risque inhérent au système. Cela garantit la clarté, comme je l'ai dit, et des ressources suffisantes.

Si la banque fait des erreurs, subit de grandes pertes, se trouve en difficulté, les actionnaires et les créanciers privés — les détenteurs de dettes, pas les déposants — feraient les frais de ces pertes, et la gestion également, bien sûr.

Le deuxième aspect, c'est que, ce faisant, on instaure de la discipline dans le système. On amène le capitalisme au coeur du capitalisme, si je puis dire, dans le système bancaire. On ne se fie pas aux contribuables pour appuyer l'institution, comme on l'a vu plusieurs fois à l'aube de la crise financière.

•(0910)

Le président: Il vous reste environ 30 secondes, monsieur Brison.

L'hon. Scott Brison: Vous avez fait référence et parlé du niveau d'investissement commercial au Canada qui n'est pas très élevé. Étant donné le lien étroit entre l'investissement et la productivité, y a-t-il un risque pour la productivité à long terme au Canada? Deuxièmement, quelles sont certaines des mesures en matière de politique publique que nous pourrions examiner pour corriger la situation?

M. Mark Carney: Je ne vais répondre qu'à la première partie; nous pourrions revenir à la deuxième.

Nous examinons et mettons à jour notre point de vue sur la productivité au Canada à chaque mois d'octobre lors du rapport d'octobre. Il y aura une mise à jour. L'absence d'investissement élevé peut menacer la croissance du taux de productivité, ce qui finalement a des répercussions sur la politique monétaire à court terme.

Le président: Merci, monsieur Brison.

Monsieur Hoback, s'il vous plaît.

M. Randy Hoback (Prince Albert, PCC): Merci, monsieur le président.

Bienvenue, messieurs Carney et Macklem.

Vous avez parlé d'une crise à l'étranger et de ses conséquences pour le marché immobilier. Je me demandais si vous pouviez nous en dire plus à ce sujet et donner aux Canadiens un exemple des effets que pourrait avoir une crise à l'étranger sur le marché immobilier et comment le marché immobilier peut aussi avoir un effet sur la dette et le niveau d'endettement des ménages. J'aimerais que vous nous en disiez plus à ce sujet et que vous nous expliquiez ce que cela pourrait signifier pour le citoyen canadien.

M. Mark Carney: En effet, prise en contexte, la dette des Canadiens par rapport à leur revenu est à un sommet historique. Certains groupes de Canadiens sont plus vulnérables. Je veux dire qu'ils ont des paiements de remboursement qui dépassent 40 p. 100 de leur revenu après impôt. Par le passé, on a constaté que c'est un niveau où on commence à voir un changement au sujet de leur capacité à rembourser leurs dettes à cause des crises. Je vais essayer d'éviter de provoquer une crise, je ne vais donc pas émettre d'hypothèses sur ce que serait exactement la crise, mais c'est quelque chose qui réduit considérablement la croissance économique mondiale. Il pourrait s'agir d'événements dans les marchés émergents ou dans l'une des grandes économies. Une réduction considérable de la croissance économique mondiale a des effets sur les exportations canadiennes, et donc sur l'investissement canadien et l'embauche parce que les entreprises sont en situation incertaine. Elles voient aussi des perspectives moindres de profits, et il y a donc un effet sur les emplois canadiens.

Il n'est pas surprenant que l'emploi est l'un des indicateurs principaux d'une augmentation des défaillances hypothécaires. Étant donné que notre économie est ouverte et qu'il y a une réduction de la demande mondiale, une crise du marché de l'emploi aura un effet d'entraînement. Si l'effet est suffisamment important, le marché immobilier s'en ressentira également. Il y aura un plus grand nombre de propriétés à vendre et moins d'acheteurs. Cela a un effet sur les prix, sur la confiance, et les dépenses diminuent. C'est une dynamique de type récessionnaire causée par une crise qui serait plus forte. Ce n'est pas ce à quoi nous nous attendons, mais il faut en être conscient. Toutes les parties concernées, toutes les agences fédérales concernées, y compris la banque, sont très conscientes de cette possible vulnérabilité au cours des dernières années, c'est pourquoi nous avons, individuellement et collectivement, pris des mesures pour gérer la situation.

M. Randy Hoback: Vous avez aussi dit que nous sommes passés de deux tiers d'hypothèques à taux d'intérêt variable à 10 p. 100. Est-ce que cela réduit le risque?

M. Mark Carney: Sans aucun doute, cela réduit le risque.

Pour que ce soit clair pour les députés, il s'agit d'un calcul de la variation. Il y a un an, deux tiers des gens qui obtenaient des hypothèques choisissaient des hypothèques à taux d'intérêt variable. Maintenant, il n'y en a plus que 10 p. 100. Au cours de la dernière année, à chaque mois, environ 10 à 12 p. 100 des demandes hypothécaires l'ont été pour un taux fixe. Évidemment, cela présente des avantages, car en cas de crise qui augmenterait les taux d'intérêt, les personnes ayant des hypothèques à taux variables seraient plus à risque. Avoir une hypothèque à taux fixe pendant cinq ans réduit la vulnérabilité. C'est une chose raisonnable à faire si on s'inquiète à ce sujet.

M. Randy Hoback: Quand vous parlez du taux d'endettement dans cet environnement, qu'est-ce qui devrait retenir l'attention d'une famille? La Banque du Canada dirait-elle qu'il s'agit d'un taux d'endettement sain plutôt qu'un taux d'endettement malsain?

M. Mark Carney: Cela dépend d'où elle se situe dans son cycle de vie.

Comme nous le savons tous, nous avons tous eu un point de départ, et il fallait faire quelques efforts pour obtenir une hypothèque. Cela dépend si les deux conjoints travaillent ou prévoient de travailler et de la sécurité de leurs emplois. J'hésite un peu à être trop prescriptif, à dire qu'il y a un chiffre magique. Par contre, dès que le service de la dette commence à représenter plus de 40 p. 100 des revenus, les statistiques indiquent que les défauts de paiement ont tendance à augmenter.

Nous pouvons offrir un peu de contexte au comité, s'il le souhaite, et nous avons fait certaines analyses de sensibilité sur cette question. On ne dispose pas d'une grande marge d'erreur au cas où la journée de travail serait rétrécie ou bien si on décide d'avoir un enfant et qu'on ne travaille pas pendant un certain temps — il faut prévoir ce genre de choses. Lorsque la vie suit son cours, la marge de manoeuvre est moins importante et les particuliers doivent avoir un bon jugement.

• (0915)

M. Randy Hoback: Merci.

Je vais m'arrêter là, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Hoback.

[Français]

Nous passons maintenant à M. Caron.

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Messieurs Carney et Macklem, je vous souhaite la bienvenue.

J'aimerais revenir sur les commentaires que vous avez faits la semaine dernière au sujet de la possibilité que la Banque du Canada utilise l'outil des taux d'intérêt pour agir sur la question de la dette des ménages, et en particulier sur celle de la dette hypothécaire. Vous avez fait ces commentaires en mentionnant cette possibilité, mais le lendemain ou peu après, vous avez reculé sur cette question. J'aimerais que vous puissiez clarifier la position de la Banque du Canada sur son action possible ou non sur la dette des ménages.

J'ai une deuxième question à cet égard. Si l'outil fiscal est le plus efficace que possède le gouvernement canadien pour agir en ce qui a trait à la dette des ménages, et en particulier à la dette hypothécaire, le gouvernement et le ministre des Finances devraient-ils être plus combatifs et resserrer l'admissibilité ou l'accès aux hypothèques, dans la mesure où vous jugez que la question est encore troublante ou préoccupante?

M. Mark Carney: Je voudrais répondre à votre première question. Je laisserai M. Macklem répondre à la deuxième.

Selon moi, mes commentaires ont été exactement les mêmes. Il y a plusieurs facteurs qui influencent la tendance de la politique monétaire de la Banque du Canada. S'il faut en choisir trois, je dirais qu'il y a tout d'abord la masse des capacités inutilisées, c'est-à-dire l'offre excédentaire au Canada qui demeure notable à ce moment-ci. Deuxièmement, il y a la tendance de l'inflation ici, au Canada. Troisièmement, il y a l'évolution des dettes des ménages et la situation dans les secteurs de l'hypothèque et du logement ici, au Canada.

À ce moment-ci, il y a une marge de capacités, une offre excédentaire notable. Les pressions inflationnistes ne sont pas majeures. De plus, il y a une évolution constructive dans le secteur des ménages. Par conséquent, la détente monétaire considérable qui existe maintenant au Canada va probablement demeurer pendant une certaine période, c'est clair. Toutefois, après un certain temps, qui n'est pas précisé par la Banque du Canada, il est probable qu'il y aura une augmentation modeste du taux directeur.

Pour ce qui est de la deuxième question, je laisse M. Macklem y répondre.

M. Tiff Macklem (premier sous-gouverneur, Banque du Canada): Oui, merci. C'est une bonne question.

Jusqu'à maintenant, les mesures prises par le gouvernement, par le BSIF et aussi par nous, par l'entremise de notre biais à la hausse sur nos taux d'intérêt, ont réussi, toutes ensemble, à réduire le taux d'activité dans le secteur des ménages et à réduire le taux de croissance du crédit. Je peux vous donner quelques chiffres importants.

Par exemple, le nombre de mises en chantier était à peu près de 225 000 l'année passée; maintenant, il est un peu en dessous de 185 000, selon notre estimation de la demande démographique. C'est donc juste un peu en dessous, après avoir été nettement élevé pour une période de temps. Pour ce qui est du nombre de ventes, il était de 480 000 l'année passée; il est maintenant de 430 000, soit un peu en dessous de la moyenne des 10 dernières années. Quant au taux de croissance du crédit pour les ménages, il est maintenant d'environ 4 %. L'année passée, il était de 6 %, et avant cela, il était de 10 %. Cela a donc beaucoup diminué.

Comme le gouverneur l'a souligné, toute cette évolution est positive. Elle n'est pas trop rapide, on ne voit pas une accélération. Cependant, il est important de souligner que, selon nous, même si le niveau de dette des ménages par rapport aux revenus va se stabiliser bientôt, il demeure assez haut. Il en va de même pour les prix des maisons. Certains éléments vulnérables sont encore en place. Il est important que cette évolution graduelle se poursuive.

Pour revenir à votre question, je dois dire qu'il est trop tôt pour baisser la garde. Si jamais on voyait une accélération, en effet, on devrait examiner les mesures qui pourraient être prises.

● (0920)

Le président: D'accord, merci.

Merci, monsieur Caron.

[Traduction]

Monsieur Jean, c'est votre tour.

M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à vous deux. J'ai apprécié votre témoignage ainsi que la possibilité d'entendre vos questions au cours des dernières années. J'ai trouvé cela très professionnel de votre part et instructif, c'est pourquoi je veux vous remercier.

Il y a deux questions qui m'intéressent plus particulièrement. Bien sûr, étant donné que je viens de Fort McMurray, le sort des travailleurs et la capacité de maintenir l'économie canadienne au plus haut niveau m'intéressent particulièrement, tout comme le Programme des travailleurs étrangers temporaires et la mobilité de la main-d'oeuvre.

Je vais d'abord commencer par la mobilité, parce que, bien sûr, le Canada dispose d'une main-d'oeuvre très mobile, mais il doit aussi faire face aux coûts des voyages aériens les plus élevés de tous les pays membres de l'OCDE. J'aimerais connaître les possibilités qui surviennent pour accroître la capacité des Canadiens à se déplacer dans un marché qui permet ce genre de mobilité.

Je me rends à Fort McMurray à peu près toutes les fins de semaine. Il existe deux vols directs à partir de St. John's que je peux prendre depuis Toronto. C'est étonnant de voir combien de personnes je rencontre là et qui me disent qu'elles peuvent travailler à Fort McMurray pendant trois ou quatre mois et faire suffisamment d'argent pour leur permettre de rester à la maison les autres mois de l'année; en fait, elles disent que c'est les salaires qu'elles toucheraient chez eux.

La question de la mobilité est par conséquent très très importante. Avez-vous une idée de la façon dont nous pourrions accroître la mobilité des Canadiens pour travailler?

M. Tiff Macklem: J'aimerais soulever quelques points. D'abord, il faut signaler que la mobilité des travailleurs canadiens s'est considérablement améliorée au cours des 10 dernières années. La Banque du Canada a fait des recherches dans ce sens et nous pourrions les faire parvenir au comité. Cela a permis d'améliorer grandement l'efficacité du marché du travail. Même s'il y a quand même des problèmes quant au jumelage des travailleurs avec les emplois et d'écart de compétences, l'efficacité du marché du travail s'est améliorée.

En d'autres mots, pour chaque niveau il y a un point entre les emplois et les postes vacants, et cela évolue de sorte qu'il y a de moins en moins d'emplois pour lesquels il n'y a pas de travailleurs. Et cela découle en grande partie de l'accroissement de la mobilité.

Ce jumelage dépend aussi d'autres éléments. Nous avons déjà parlé des capacités, qui constituent un important élément, c'est-à-dire s'assurer que les travailleurs disposent des compétences requises par les employeurs.

Pour ce qui est d'améliorer encore la mobilité, on a fait des progrès à ce chapitre et il y a place à plus d'amélioration en ce qui touche l'accréditation. Il s'agirait d'avoir un marché du travail pancanadien dans lequel certains travailleurs de métier pourraient se déplacer sans heurts d'une province à l'autre.

● (0925)

M. Brian Jean: S'agit-il plus particulièrement du Programme des normes interprovinciales Sceau rouge?

M. Tiff Macklem: Le Programme Sceau rouge est un bon exemple.

C'est donc un secteur que je mettrais en lumière.

Vous avez parlé du Programme de travailleurs étrangers temporaires. Le gouvernement s'emploie à le réexaminer. Il est conçu pour combler les lacunes en matière de compétences temporaires, et il vise à faire venir pour une période déterminée des travailleurs pour combler ces lacunes. Il importe qu'on y ait recours de façon appropriée, et le gouvernement réexamine la question.

En tant que pays, par contre, ce que nous devons faire dès qu'il y a des écarts de compétences permanents, c'est d'investir au pays afin de former des gens d'ici de manière à disposer de notre propre main-d'oeuvre.

M. Brian Jean: Serait-il juste de dire que cela vise surtout les emplois de haut niveau — soit ceux où il faut être hautement qualifiés, recevoir une formation professionnelle et qui offrent un rendement élevé par rapport à l'investissement?

M. Mark Carney: Oui, vous avez tout à fait raison. Il peut y avoir des lacunes à court terme et vous savez de quoi il s'agit... M. Macklem, arrive de Fort McMurray, et je viens de cette région également, de sorte que nous connaissons bien les lacunes qui existent là-bas. Mais, très certainement, on ne veut pas trop dépendre des travailleurs étrangers temporaires pour combler les emplois moins spécialisés, ce qui empêche le mécanisme d'ajustement des salaires de fonctionner et de faire en sorte que les Canadiens obtiennent une rémunération plus élevée, et qui permettrait aussi aux entreprises d'améliorer leur productivité lorsque nécessaire. Nous ne voulons pas masquer le problème, et le gouvernement a justement l'intention, dans son examen, de s'assurer que le programme serve en période de transition, pour les lacunes touchant les emplois spécialisés qui existent et qui pourraient freiner notre économie.

M. Brian Jean: Si c'est le cas, et si le programme est efficace, hypothétiquement, de la façon dont vous l'avez décrit, quelle est l'importance du Programme des travailleurs étrangers temporaires dans la bonne marche de l'économie?

À Fort McMurray, par exemple, je n'ai jamais vu de travailleur étranger temporaire gagner plus de 20 ou 25 \$ l'heure; cela n'existe pas. Le salaire moyen dans cette région est de 185 000 \$ par foyer — c'est le taux le plus élevé au pays — et il existe un immense secteur de services offerts aux gens qui travaillent dans les sables bitumineux. Ces personnes ne travailleront pas pour 20 ou 25 \$ l'heure. Donc, quelle est l'importance d'avoir un Programme de travailleurs étrangers temporaires bien géré, mais qui fonctionnerait également comme vous l'avez décrit?

M. Mark Carney: Je pense que l'esprit du programme et de l'examen du gouvernement vise à faire en sorte que le programme cible davantage les emplois plus qualifiés, d'abord pour combler les lacunes et reconnaître qu'il s'agit de pénuries temporaires de sorte que nous permettons aux entreprises canadiennes d'avoir recours à des solutions canadiennes — c'est-à-dire la formation — et que nous travaillons conjointement pour garantir que les Canadiens puissent combler ces lacunes.

Pour ce qui est des emplois à plus faible revenu, il est important de s'assurer, sur une période raisonnable, que le marché s'ajuste et que la rémunération suive la demande; ainsi, la productivité et d'autres facteurs s'équilibreront de sorte que les Canadiens seront mieux rémunérés, mais aussi pour veiller à ce que nous ayons une économie qui, dans son ensemble, soit plus productive. Ce qu'il faut, c'est trouver le juste équilibre.

Le président: Je vous remercie et je remercie également M. Jean.
[Français]

Monsieur Côté, vous avez la parole.

M. Raymond Côté (Beauport—Limoulu, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie MM. Macklem et Carney d'être parmi nous.

Monsieur Carney, il vous reste assez peu de temps dans vos fonctions. Je vous félicite et vous remercie d'aller faire rayonner le savoir-faire canadien ailleurs dans le monde. Je l'apprécie passablement, même si je déplore le fait de vous perdre pour quelques années. Mais bon, c'est une autre question.

Monsieur le gouverneur, j'ai beaucoup apprécié la remarque que vous avez faite à la fin de votre présentation concernant l'actuelle détente monétaire, qui est considérable. Ce n'est pas peu dire. Je crois que ça rend compte de la situation particulière que nous vivons en ce moment au Canada pour ce qui est des taux d'intérêt et de l'ensemble des facteurs qui influent sur notre économie.

Je voudrais aborder avec vous un sujet particulier, à savoir les niveaux record de liquidités au sein des entreprises canadiennes. L'analyse de janvier 2013 de la Banque Royale du Canada indiquait qu'elles se chiffraient à 574 milliards de dollars à ce moment-là. Elles doivent maintenant être passablement plus élevées. Il est intéressant de voir, dans cette analyse, qu'on explique cet état de fait par des facteurs objectifs. J'apprécie particulièrement ce point, étant donné que je suis en train de lire un essai économique de Mme Esther Duflo. Celle-ci fait partie du groupe qui conseille le président des États-Unis au sujet de la pauvreté. Elle rend compte de comportements individuels pour expliquer certaines conséquences de décisions objectives qui ont été prises.

Pour revenir au rapport de la Banque Royale, celui-ci ciblait trois importants facteurs, parmi ceux qui étaient en cause, pour expliquer cette accumulation de liquidités, à savoir les incertitudes liées à la situation internationale, le fait de combler des déficits engendrés par les fonds de pension à prestations déterminées et la mutation, au sein des entreprises, reliée aux avoirs intangibles, soit la propriété intellectuelle. Les entreprises ont beaucoup changé. L'économie du savoir a fortement remplacé la production qui existait auparavant. Dans votre analyse, vous parlez de l'optimisme relatif dont on peut faire preuve face à la demande américaine pour ce qui est d'aider l'économie canadienne à redémarrer. Vous dites que cela pourrait influencer sur les incertitudes actuelles, qui expliquent cette accumulation de capitaux.

J'aimerais que nous parlions des déficits des fonds de pension et, notamment, des faibles taux d'intérêt qui, malheureusement, offrent peu d'avantages. Vous avez déjà donné certains indices à ce sujet.

À quel point êtes-vous optimiste pour ce qui est d'une hausse du taux directeur dans un avenir plus ou moins rapproché?

Dans quelle mesure est-ce que cela pourrait aider à combler le déficit des fonds de pension à prestations déterminées?

• (0930)

M. Mark Carney: Il y a beaucoup d'éléments dans votre question.

En ce qui concerne l'incertitude des entreprises et l'impact de celle-ci sur leur rythme d'investissements, un encadré figurant aux pages 30 et 31 du rapport dévoile les résultats d'une enquête de la Banque du Canada. Dans un certain sens, il y a de bonnes nouvelles. On indique que la situation actuelle est moins une question d'incertitude mondiale. Ça ne l'est pas en Europe. Le gouffre budgétaire aux États-Unis n'est plus en cause non plus. C'était le cas l'été dernier, par contre. Ce sont donc de bonnes nouvelles. De plus, il ne s'agit pas d'inquiétudes concernant le système financier canadien. L'accès au crédit n'est pas la question.

La mauvaise nouvelle est qu'il s'agit plutôt d'une incertitude face à la demande aussi bien canadienne qu'internationale. Il faut donc qu'il y ait de nouveau une période d'accélération de la demande de la part des consommateurs canadiens et américains. Les banques s'attendent à ce que cela se produise.

En ce qui a trait aux fonds de pension, la situation est effectivement difficile pour eux et c'est dû à une réduction des taux d'intérêt partout dans le monde. Dans un certain sens, c'est contrebalancé par l'augmentation d'autres actifs financiers.

M. Raymond Côté: Le temps qui m'était alloué est-il déjà écoulé?

Le président: C'est malheureusement le cas.

M. Raymond Côté: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Côté.

Nous passons maintenant à M. Adler.

M. Mark Adler (York-Centre, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci messieurs le gouverneur et premier sous-gouverneur d'être là ce matin.

J'aimerais soulever deux points pendant ma série de questions. Le deuxième point, que je vais mentionner d'abord, porte sur l'accélération des investissements. D'abord, toutefois, je veux parler des répercussions sur la politique monétaire en ce qui a trait aux risques touchant les perspectives financières. C'est-à-dire, quels sont les avantages et les désavantages à l'inflation? Pourriez-vous nous en parler? Ensuite j'aimerais passer à l'accélérateur des investissements.

M. Mark Carney: D'abord, et vous le savez, mais afin que ce soit clair pour tout le monde, lorsque la banque fait des projections, elle essaie dans la mesure du possible d'atteindre un équilibre. Il y a toujours des avantages et des désavantages liés aux risques. Malheureusement, au cours des dernières années, les désavantages ont été plus lourds. Par conséquent, nous essayons de rajuster le scénario de référence afin de trouver un quasi-équilibre entre les avantages et les désavantages concernant les risques. À l'heure actuelle, Mme McLeod et d'autres députés ont parlé du risque lié au logement, et ils ont raison. Les dépenses des ménages peuvent prendre deux directions au Canada. Nous pourrions voir, du côté positif, une réaccélération des dépenses des ménages. Nous l'avons déjà vu par le passé, lorsque des mesures de resserrement ont été prises en matière d'assurance hypothécaire. Il y a eu une période d'ajustement et ensuite une réaccélération. Nous n'estimons pas qu'il s'agit d'un rajustement brutal, mais il faut être vigilant.

Du point de vue positif, il pourrait y avoir un certain rendement en matière d'exportation. Une chose dont nous n'avons pas encore parlé ce matin, c'est le rendement des exportations canadiennes, qui a été relativement faible par rapport aux attentes. Nous pourrions en détailler les raisons, mais je dirai tout simplement que nous avons tenu compte de cette faiblesse, si vous voulez, dans nos projections. Ainsi, nous ne sommes pas revenus au lien historique entre les exportations canadiennes et la demande étrangère. Cela signifie qu'il y a un risque de hausse, si la situation revient à ce qu'elle était historiquement. D'un point de vue négatif, bien sûr, la demande mondiale pourrait être plus faible en raison des événements en Europe, de l'incidence sur les États-Unis et aussi du côté négatif lié au logement.

Je vais maintenant vous laisser poser votre deuxième question.

• (0935)

M. Mark Adler: Merci.

Cette question porte sur l'accélérateur des investissements. L'incertitude du marché est due à un certain nombre de raisons, et nous savons tous que les entreprises préfèrent la certitude à l'incertitude. Pourriez-vous nous dire comment cette incertitude n'a pas été causée par la situation au Canada mais plutôt par des facteurs internationaux, voire mondiaux, en raison de vents contraires qui sont générés à l'extérieur du pays et pas nécessairement à cause des politiques du gouvernement et de la façon dont l'investissement, lié à l'incertitude... la façon dont les entreprises n'engrangeront plus leurs profits mais seront plus susceptibles de les dépenser?

M. Mark Carney: Comme je l'ai dit à M. Côté il y a environ un an et même avant, l'incertitude mondiale causée par les événements en Europe, a entraîné des effets particulièrement négatifs. Il y avait des incertitudes fondamentales relativement à la politique financière des États-Unis et, par conséquent, à la demande américaine, et tout cela avait un effet sur les entreprises canadiennes. En plus de tout cela, il y avait aussi une certaine incertitude générale quant aux politiques, les politiques en Europe, les politiques aux États-Unis et dans une certaine mesure les politiques monétaires des banques centrales mondiales ainsi que des incertitudes quant à l'efficacité des mesures.

Les répercussions sur les Canadiens se sont dissipées grâce aux mesures prises en Europe et — même si ce n'est pas parfait et comme vous le savez des mesures ont aussi été prises aux États-Unis — à l'efficacité relative, surtout en ce qui touche la politique monétaire de la Federal Reserve, qui ont fait leur preuve.

Ainsi, les incertitudes existantes à l'heure actuelle pour les entreprises canadiennes portent sur la demande mondiale. Par contre,

deux facteurs canadiens ont aussi une incidence, et ils n'ont rien à voir avec les politiques mais ils font partie des dynamiques de la demande au Canada. Notre croissance a été plus faible que ce que nous et les entreprises avions prévu. De sorte que l'accélérateur dont vous parlez fonctionne, dans le sens que les entreprises tiennent bon — elles ne se retiennent pas totalement, mais jusqu'au moment où elles verront aussi un accroissement de la demande au Canada.

L'autre facteur, qui sera mis en lumière dans le rapport, est l'impact sur le secteur énergétique dans la région de M. Jean. Je pense que c'est à la page 15 en français et également en anglais. Le pétrole brut canadien fait preuve de beaucoup plus de volatilité. Vous êtes au courant; de même que les entreprises. Le niveau est aussi plus faible que pour le WTI. Donc, un niveau plus faible, une plus grande volatilité et l'incertitude touchent les investissements dans un de nos secteurs les plus importants.

Le président: Merci.

Merci, monsieur Adler.

Monsieur Rankin, je vous prie, la parole est à vous.

M. Murray Rankin (Victoria, NPD): Merci, monsieur le président.

Merci à vous deux d'être là aujourd'hui.

Je vais explorer une autre avenue, si vous me le permettez: le monde des paradis fiscaux.

Gouverneur Carney, vous avez dit récemment que les paradis fiscaux nuisent à l'intégrité du système financier mondial et diminuent l'efficacité des politiques budgétaires nationales.

Étant donné votre expérience au Conseil de stabilité financière pour ce qui est de susciter l'adhésion des pays non coopératifs, pouvez-vous nous dire ce que vous considérez être les instruments les plus efficaces pour faire face à ces pays? Quelles pratiques exemplaires ou mesures efficaces mais pas suffisamment étudiées le Comité des finances devrait connaître?

M. Mark Carney: Merci pour cette question, monsieur Rankin.

Si vous le permettez, je répondrai le premier, puis je demanderai à M. Macklem de poursuivre parce qu'il a fait du travail, non pas sur le volet fiscal des États non coopératifs, mais sur la question plus vaste des États non coopératifs, au Conseil de stabilité financière.

Une initiative est en cours au G20. Elle a été mise en lumière à nouveau la fin de semaine dernière à Washington — et cela relève beaucoup du domaine du Comité des finances et du ministre des Finances — pour améliorer le partage d'information. C'est un des éléments clés pour régler ce problème, c'est-à-dire qu'il y ait un partage d'information adéquat, en temps voulu et complet entre les États, afin que certains d'entre eux puissent s'assurer que leurs citoyens et leurs sociétés, ce qui est important, paient une part adéquate et équitable d'impôt.

Le deuxième élément, c'est que l'OCDE est en train d'élaborer un plan d'action pour le G20 — il devrait être déposé en juillet de cette année — pour régler le problème des soi-disant changements de juridiction fiscale, et du prix de transfert qui en découle entre les sociétés. Il s'agit de grandes sociétés multinationales. Ils sont devenus très efficaces pour veiller à ce que les coûts soient inscrits dans des pays comme le Canada et d'autres pays du G7 et que les revenus soient inscrits dans les pays à faible fiscalité, ce qui leur permet de payer des niveaux d'impôt relativement faibles.

C'est une question qui se pose à l'échelle mondiale. Idéalement, les principaux pays aborderont ce problème de façon coordonnée, parce que si un d'entre eux intervient, cela devient alors une question de compétitivité pour ce pays. À l'heure actuelle, je dirais que des progrès encourageants ont été réalisés sur ces deux points, en plus de l'échange de l'information et d'un plan plus exhaustif. C'est une question difficile et, manifestement, je m'en remets beaucoup au comité et au ministre.

M. Macklem peut vous dire un peu ce qui a été fait relativement aux pays non coopératifs.

● (0940)

M. Tiff Macklem: Comme le gouverneur l'a indiqué, ce n'est pas un impôt en tant que tel, mais c'est quand même semblable. Tout comme les gens essaient de régler les différends du système d'imposition à l'échelle mondiale, les établissements financiers pourraient aussi essayer de régler les problèmes liés au cadre réglementaire mondial. Puisque le CSF comprend 27 pays, un engagement ferme a été pris et il y a eu des progrès considérables visant à accroître les normes en matière de réglementation et de supervision dans ces pays. Par contre, nous ne voulons pas que d'autres pays ne respectent pas ces normes et qu'elles fassent par la suite l'objet de tribunaux d'arbitrage.

Dans le cadre de l'initiative du CSF, il y a des mesures visant à s'assurer que les autres pays respectent aussi ces normes. La principale façon de s'y prendre, qui ressemble aussi à la question d'imposition, c'est de mettre sur pied des accords d'échange d'information. Pour être plus clair, supposons que vous êtes un organisme de réglementation des valeurs mobilières en Allemagne et que vous surveillez une entreprise ayant des activités ailleurs dans un centre financier extraterritorial. Vous avez donc besoin d'un accord d'échange d'information avec cette autorité extraterritoriale afin que l'organisme de réglementation des valeurs mobilières en Allemagne puisse suivre les activités de l'entreprise dans le secteur financier extraterritorial.

Avec l'aide du FMI et de l'Organisation internationale des commissions de valeurs, qui établit les normes pour les commissions de réglementation des valeurs mobilières, il y a eu des efforts judicieux pour conclure des accords d'échange d'information. Ce n'est pas parfait, mais ça fonctionne et bon nombre de ces accords ont été signés. La quantité d'États qui ne collaborent pas est très faible. En mettant l'accent là-dessus, on a pu susciter l'adhésion de divers pays qui obtempèrent. Ils signent ce type d'accord et cela doit se poursuivre.

M. Mark Carney: Si vous permettez j'aurais quelque chose de bref à rajouter, ce qui importe, dans le processus décrit par M. Macklem, c'est qu'il doit être coordonné entre les principales autorités. Il faut dresser la liste des autorités qui sont le plus — soyons neutres — susceptibles de poser problème. Et nous devrions nous pencher systématiquement sur cette question et récompenser, si l'on veut, les autorités qui se conforment par rapport à celles qui ne le font pas.

Ultimement, il faut mettre ces concepts en place afin de faire des progrès continus sur cette question. Je m'en tiendrai à cela.

Le président: Merci.

Merci, monsieur Rankin.

Monsieur Braid, la parole est à vous.

M. Peter Braid (Kitchener—Waterloo, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je suis heureux d'être ici aujourd'hui et de faire partie de ce groupe distingué du Comité des finances.

Merci, messieurs, pour vos exposés d'aujourd'hui.

Monsieur Carney, vous avez dit que l'économie canadienne était sur une montée progressive. Vous signalez que vous projetez que nous serons de nouveau en pleine capacité d'ici 2015, c'est-à-dire dans environ neuf trimestres.

À titre d'information, pourriez-vous définir ce que vous entendez par « pleine capacité »?

● (0945)

M. Mark Carney: J'aimerais dire d'emblée qu'il y a quelques incertitudes concernant le niveau exact de la capacité ou du potentiel de l'économie et du niveau de l'économie. Mais nous réalisons une multitude d'estimations, et ensuite au conseil d'administration — M. Macklem, moi-même et quatre sous-gouverneurs faisons appel à notre jugement en plus d'avoir recours à des techniques statistiques pour évaluer le niveau de potentiel... À l'heure actuelle, nous estimons ce niveau comme étant à 1,25 point de pourcentage au-dessus du niveau auquel fonctionne l'économie canadienne actuellement, par conséquent il existe ce que nous appelons une lacune de production de biens matériels, soit la différence entre le niveau de fonctionnement actuel et celui de l'économie.

Il est aussi très important d'estimer, et nous le faisons une fois par année en octobre, le taux de croissance du potentiel: les Canadiens entrent dans le marché du travail, ils travaillent davantage d'heures et il y a une croissance de la productivité. La somme de ces deux facteurs, la soi-disant croissance du facteur travail et productivité constitue le taux de croissance du potentiel de l'économie.

Encore une fois, c'est une estimation. Différentes personnes peuvent avoir des opinions légèrement divergentes. Mais il est très important pour nous d'établir cette estimation, parce qu'au fil du temps la différence entre le niveau de fonctionnement de l'économie et le potentiel de l'économie a une répercussion sur l'inflation au Canada et nous établissons donc la politique monétaire en conséquence.

À l'heure actuelle, nous constatons qu'il y a environ 1,25 point de pourcentage de différence entre le niveau potentiel et le niveau de fonctionnement de l'économie. Selon notre évaluation, en date de l'an dernier, qui tient toujours, il y a un taux de pourcentage de croissance potentielle de 2,1.

Dans le deuxième trimestre, nous estimons que l'économie canadienne croîtra d'environ 1,8 point de pourcentage, mais à compter des troisième et quatrième trimestres, la moyenne de ces deux facteurs représente environ 2,5 points de pourcentage de croissance. Ainsi, l'écart commencerait à se combler, il s'agit tout simplement de faire les calculs, et nous aurions le niveau d'incidence.

M. Peter Braid: Excellent. Merci.

Maintenant, une des façons d'atteindre notre plein potentiel consiste à miser sur les forces actuelles de l'économie canadienne et à les améliorer. Pourriez-vous nous dire, de votre point de vue, quelles sont les forces actuelles de l'économie canadienne sur lesquelles il faudrait miser davantage?

M. Mark Carney: Cela comporte deux aspects. Je répondrais d'une façon légèrement différente dans le sens qu'il y a un potentiel non utilisé et qu'il s'agit de s'assurer que nous ayons cette demande pour combler cette lacune. La demande peut prendre différentes formes. Ce qui est particulièrement important pour nos projections, c'est une reprise de l'investissement des entreprises ainsi qu'une reprise graduelle des exportations.

J'ai dit plus tôt à M. Adler que selon nous nous avons fait des prévisions conservatrices quant aux exportations canadiennes relativement à la demande mondiale, mais cela se fonde sur des sous-rendements du passé.

Voilà donc les deux facteurs qui reprendraient de la vigueur du côté de la demande. Mais, dans l'attente de notre plein potentiel, et je changerais cela légèrement, je pense en fonction de la question qui portait sur un développement accru de notre potentiel.

Nous avons d'immenses défis démographiques au Canada, c'est une question ayant déjà été étudiée par le comité. Nous sommes à une étape où la contribution du facteur travail se situe environ entre 0,7 à 0,8 point de pourcentage du 2,1. Il y a cinq ans, ce facteur était à environ à 1,5 point de pourcentage de croissance, parce que notre population était légèrement plus jeune et que l'augmentation de la participation dans tous les échelons de la société était telle...

Ce dont nous avons besoin, afin de maintenir ce rythme, c'est d'accroître la productivité de l'économie. Pour ce faire, il faudra des investissements. Il faudra développer les compétences. Il faudra compter sur la souplesse du marché du travail canadien.

La contribution de la banque à tout cela est d'assurer la stabilité des prix et de contribuer à maintenir la stabilité financière afin que toutes ces choses se produisent dans un climat de certitude relative.

Le président: Monsieur Braid, vous avez le temps pour une brève question.

M. Peter Braid: Ma dernière question sera brève, monsieur Carney, vous avez également dit que l'écart de prix entre les États-Unis et le Canada se rétrécissait. Quels facteurs en constituent le moteur?

C'est une bonne chose, évidemment.

M. Mark Carney: C'est une bonne chose. Reste à voir si cela se poursuivra. Manifestement, nous suivons la situation de près, comme d'autres, mais ce facteur est passé de près de 20 p. 100 à un peu moins de 8 p. 100, qui est notre chiffre le plus récent.

Il existe deux facteurs dont un plus important. La marge est influencée par le rajustement de tarifs. La compétitivité s'est accrue dans le secteur de la vente au détail. Un certain nombre d'intrants étrangers ont accru la compétition. Par conséquent, on a connu je pense un ajustement à cet endroit.

Une autre forme de compétition découle du magasinage transfrontalier, qui s'est accru. Je sais que les détaillants canadiens ne voient pas cela d'un bon oeil, mais de façon marginale, ces achats ont aussi rajusté l'écart de prix.

Nous dirions que certains facteurs au Canada font en sorte que nous ne pourrions peut-être jamais combler cet écart de prix, étant donné la géographie, les coûts de distribution, les salaires relativement plus élevés et d'autres facteurs que nous pourrions détailler si vous le souhaitez.

● (0950)

Le président: Merci. Merci monsieur Braid.

C'est maintenant le tour de Mme Glover.

Mme Shelly Glover (Saint-Boniface, PCC): Si vous voulez poursuivre, allez-y.

M. Mark Carney: D'accord.

L'un des facteurs prépondérants est le système de distribution au Canada. Les députés connaissent probablement mieux que quiconque l'envergure et l'étendue de notre pays, et la distance entre les divers centres commerciaux du Canada, grands et petits. Pour avoir des centres de distribution concentrés qui puissent couvrir toute l'étendue du pays, il faut se contenter d'économies d'échelle qui seront plus modestes que celles envisageables aux États-Unis.

Deuxième facteur, nos entreprises utilisent davantage de main-d'oeuvre, ce qui augmente nos coûts; en effet, nous sommes moins productifs. Il faut dire aussi que le secteur du détail du Canada, du point de vue de la productivité du détail, n'est qu'une fraction de ce qu'il est aux États-Unis. M. Macklem pourra vous le confirmer, mais je pense que nous sommes à 70 p. 100 de ce qu'il est aux États-Unis.

Donc, à la longue, et avec une augmentation de la compétitivité, on s'attendrait à voir une augmentation de la productivité au détail. Ceci représente des occasions pour les travailleurs d'occuper des emplois mieux payés et hautement spécialisés dont parlait M. Jean. Ce sont des facteurs qui, nous pensons, persisteront.

Mme Shelly Glover: Mon temps est presque écoulé malheureusement mais je souhaite revenir à la question des tarifs.

Comme nous le savons tous, le tarif de préférence général a été instauré dans les années 1970 afin d'aider les pays les plus pauvres à livrer concurrence et à se développer. Or, vous indiquez dans votre rapport sur la politique monétaire, à la première page d'ailleurs, qu'au cours des trois prochaines années la Chine devrait connaître un taux de croissance de 7,7 p. 100. Ceci étant, diriez-vous que la Chine est un de ces pays pauvres qui mérite un tarif préférentiel afin de livrer concurrence aux entreprises canadiennes?

M. Mark Carney: C'est une question à laquelle il serait difficile à répondre sans mettre les pieds dans le plat, madame Glover.

Des voix: Oh, oh!

M. Mark Carney: La réalité de la Chine... La Chine est un pays de contraste. Comme vous le savez il s'agit de la deuxième économie du monde. En termes de marché, une augmentation de 7,7 p. 100 représente une contribution importante à la croissance de l'économie mondiale en dollars; par comparaison, les États-Unis ne devraient connaître une croissance que de 2 p. 100.

Par contre, pas moins de 300 millions de Chinois vivent toujours dans la pauvreté, une des raisons pour lesquelles les entreprises de fabrication chinoises ont pu demeurer si compétitives. Au fur et à mesure que ces personnes quittent la campagne...

Mme Shelly Glover: Je suis heureuse que vous ayez fait cette comparaison avec les États-Unis, car nous n'offrons pas de dégrèvements fiscaux aux États-Unis, qui ne sont pas considérés comme étant un pays pauvre. Cela dit, je suis heureuse de vous entendre dire, dans le cadre de votre politique monétaire, que la Chine se débrouille mieux que la plupart des autres pays.

Je souhaite passer à la récupération des emplois, car chaque fois que vous nous quittez... C'est à dire que chaque fois que vous comparez et que vous parlez de la récupération des emplois, quelqu'un dénonce le fait que nous n'avons pas récupéré tous les emplois depuis la récession. Pourriez-vous dire, une dernière fois, comment le Canada s'est débrouillé par rapport à l'emploi à la suite de la récession?

M. Mark Carney: D'accord. Ces chiffres sont toujours sujets à révision, mais l'économie canadienne a perdu quelque 430 000 emplois pendant la récession, c'est-à-dire du sommet au creux de l'économie. Nous avons récupéré ces emplois. En fait, non seulement les avons-nous récupérés, mais nous avons créé autant de nouveaux emplois.

En ce qui concerne la qualité de ces emplois, les trois quarts sont créés dans des secteurs industriels qui offrent des salaires supérieurs à la moyenne. Il en est de même pour le secteur privé, et 85 p. 100 de ces emplois, en chiffres actualisés, sont des emplois à temps plein.

Donc, nous avons récupéré tous ces emplois perdus. Par ailleurs, nous avons créé le même nombre d'emplois à temps plein dans le secteur privé, et le tout à des salaires au-dessus de la moyenne.

Comme vous le savez bien, et c'est important du point de vue de la politique monétaire, il persiste une certaine pénurie dans le marché du travail. Il y a un plus grand nombre de Canadiens qui souhaitent travailler. De plus, la reprise du nombre d'heures travaillées n'a pas été aussi forte que celle du nombre d'emplois récupérés. Mieux vaut travailler un peu que pas du tout, mais dans plusieurs secteurs, notamment dans les entreprises, si la demande était au rendez-vous, les travailleurs travailleraient davantage d'heures.

Mme Shelly Glover: Merci.

• (0955)

Le président: Merci.

Nous avons encore du temps pour d'autres questions.

Mme Shelly Glover: D'accord. Merci.

Le président: Madame Nash, s'il vous plaît, pour votre deuxième série de questions.

Mme Peggy Nash: Merci, monsieur le président.

Monsieur Carney, je ne sais pas si votre comparution est la dernière au comité, mais je tenais à vous remercier pour votre service aux Canadiens dans votre rôle de gouverneur. Vous avez fait un si bon travail que vous êtes maintenant en demande. Je vous remercie beaucoup de votre travail.

Bien entendu, tout le monde se demande qui va vous remplacer, donc j'ai préparé quelques questions.

Monsieur Macklem, vous êtes pressenti comme prochain gouverneur de la Banque du Canada. Vous êtes certainement le favori. J'ai donc deux questions.

La première est de savoir, si on vous propose le poste, l'accepteriez-vous? Ce poste vous intéresse-t-il?

La deuxième est la suivante: quels défis devez-vous relever en emboîtant le pas à M. Carney?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pas facile de répondre.

Mme Peggy Nash: Je pensais commencer par une question facile.

Le président: Ne vous inquiétez pas — personne n'écoute.

Des voix: Oh, oh!

M. Tiff Macklem: Et si je répondais à la première question?

Le président: Vous pouvez répondre à tout ce que vous voudrez.

M. Tiff Macklem: Oui. Si on me le propose, je l'accepterai.

Il y a un processus en cours et il ne serait pas approprié que je commence à répondre à des questions d'entrevue ici, alors qu'il y a un processus voué à cette fin. Mais, avec tout le respect que je vous dois, si l'on me propose le poste, je l'accepterais. J'en ai assez dit.

Le président: [Note de la rédaction: inaudible]

Mme Peggy Nash: Oui, je crois que la diplomatie est énumérée parmi les qualifications.

Permettez-moi de revenir à la question des tarifs. Le tarif de préférence général ne s'applique, bien sûr, pas uniquement à la Chine, mais à 72 pays, dont le Gabon, la Namibie, la République dominicaine, la Grenade, Guam — et de nombreux autres pays qui ne connaissent pas le même taux de croissance que la Chine.

Je me reporte à un rapport de la Banque du Canada de 2008, dans lequel on discute d'une augmentation des tarifs pour d'autres pays. Il conclut comme suit:

S'agissant des motivations d'ordre politique, nous concluons que les décideurs bienveillants ne céderont pas aux sirènes du protectionnisme en raison de ses conséquences économiques négatives à long terme, tandis que la perspective de gagner rapidement du capital politique pourra séduire les myopes.

Je me demandais si, à la lumière de ce rapport, vous aviez un point de vue sur les récents changements qui auraient pour effet d'augmenter le tarif s'appliquant à 72 pays qui commercent avec le Canada.

M. Mark Carney: Je n'avais pas lu ce rapport — maintenant j'y serai bien obligé.

N'ayant pas lu le rapport, je peux vous dire néanmoins que ces termes sont des termes de modélisation économique, plus particulièrement du modèle de théorie des jeux. Tout dépend de la fonction objective du décideur politique et de l'horizon sur lequel ils amortissent les avantages et les coûts de toute action politique donnée.

La terminologie est très forte, mais je pense qu'elle fait plutôt référence à la nature du modèle théorique. Mais, je n'ai pas vu le rapport, et je ne l'ai pas écrit moi-même.

• (1000)

Mme Peggy Nash: C'est un rapport de la Banque du Canada.

Permettez-moi de vous demander ce qui suit: si on augmente les tarifs sur des produits qui ne sont pas fabriqués au Canada, quel serait l'avantage pour le Canada d'augmenter ses tarifs sur ces biens importés?

M. Mark Carney: Si on adopte le point de vue étroit, c'est-à-dire en ne pensant qu'aux avantages, on obtiendrait une augmentation des revenus, bien entendu, mais en plus, si on change le prix d'un produit qui n'est pas fabriqué au Canada, ce changement pourrait être la cause même du début de sa fabrication ici. Toutefois, cette même politique serait également assortie de toutes sortes de coûts.

Mme Peggy Nash: Donc, si je comprends bien, cela pourrait générer des revenus pour le gouvernement.

M. Mark Carney: En fait, j'en parlais de manière conceptuelle.

Mme Peggy Nash: Merci.

Le président: Merci.

Monsieur le gouverneur, j'aimerais maintenant vous poser la prochaine question à titre de président du comité.

J'aimerais vous donner l'occasion de nous parler davantage du taux auquel les banques se prêtent de l'argent. L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières a fait une étude en janvier sur le taux CDOR et le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR). À l'échelle internationale, des préoccupations ont été soulevées au sujet de la reddition de comptes et de ce qui se passait dans le cadre du LIBOR et du CDOR. On s'est notamment demandé s'il ne vaudrait pas mieux qu'ils rendent des comptes à un organe de réglementation indépendant plutôt qu'à un organisme du secteur privé.

Étant donné votre expérience à l'échelle canadienne et internationale, je voulais vous donner l'occasion de nous parler davantage de tout cela.

M. Mark Carney: Il s'agit d'un enjeu important. Cela touche plusieurs aspects du système financier. Tout d'abord, j'aimerais parler des répercussions que cela peut avoir à l'échelle internationale en ce qui a trait à l'intégrité du marché. Nous avons vu ce que l'on ne peut décrire autrement qu'un comportement criminel consternant qui a mené à la manipulation d'un des points de repère financiers les plus importants, voire même à la manipulation de plusieurs points de repère financiers, qui sont essentiels aux bons rouages du système financier mondial. Mais nous allons laisser le soin aux tribunaux d'en arriver à ces conclusions. Il s'agit en revanche d'un comportement qui doit être puni, non seulement par les organismes de réglementation des valeurs mobilières, mais également par les tribunaux. Cela touche à l'intégrité du marché et il incombe aux organismes de réglementation des marchés de surveiller ce type de comportement.

Ce qui s'est passé avec les points de repère financiers, et cela diffère selon les pays, c'est que, à de nombreux égards, cette activité n'a pas été réglementée ou une activité a été supervisée directement. Mais il y aurait des changements, car l'Organisation internationale des commissions de valeurs a annoncé, la semaine dernière, une série de recommandations visant à changer la gouvernance et la surveillance des pratiques exemplaires en matière de gouvernance et de surveillance de ces points de repère. C'est le premier point que je voulais soulever.

Deuxièmement, on a soulevé des questions — et le président de la CFTC en a d'ailleurs soulevées à ce sujet hier — à propos de la capacité de ces points de repère qui sont soi-disant fondés sur le jugement de continuer à fournir des indications fiables à propos des coûts sous-jacents des transactions entre les banques.

Le CSF, à la demande du G20, va examiner cet enjeu en se penchant sur trois aspects. Tout d'abord, il faudra veiller à ce que les principes de gouvernance et de surveillance soient établis et qu'ils soient suivis par les pays membres. Cela inclurait notamment le Canada, en ce qui a trait au taux CDOR. Deuxièmement, il faudrait envisager quels points de repère fondés sur les transactions pourraient remplacer les autres points de repère. Il s'agirait donc de trouver des points de repère qui sont fondés sur de véritables transactions plutôt que sur des transactions épisodiques et fondées sur un jugement. Je ne veux pas présumer les résultats de cette analyse. Enfin, ils se pencheront sur les mécanismes de transition et les coûts de transition éventuels qui s'y rattacheraient.

J'aimerais conclure en rajoutant deux points.

Le LIBOR est en soi un point de repère de référence. Il s'agit d'un point de repère important. Il s'agit des coûts que les banques doivent défrayer lorsqu'elles se prêtent de l'argent. Si vous empruntez de l'argent à titre de société, les coûts sont souvent déterminés à partir du taux LIBOR. Parfois, dans certains pays, les hypothèques sont

déterminées à partir du LIBOR. Mais le LIBOR en soi, en plus de tout ce que je viens de dire, est le point de repère de référence dans plus de 300 billions de dollars de dérivés. Il est donc essentiel que nous fassions les choses correctement et que la transition se fasse sans heurt. C'est là du moins l'objectif.

Enfin, j'aimerais souligner que le secteur officiel a clairement un rôle à jouer. Nous avons pour rôle de surveiller et de garantir l'intégrité de ces systèmes et nous avons également un rôle de coordination du secteur privé afin de lui permettre d'identifier les prochains points de repères et de veiller à ce que la transition soit efficace.

● (1005)

Le président: Il ne me reste plus beaucoup de temps. Pouvez-vous avoir l'obligeance d'expliquer aux Canadiens pourquoi cela les concerne directement? Deuxièmement, d'après vous, qu'est-ce que l'on devrait surveiller?

M. Mark Carney: Je suis désolé, monsieur le président, mais je n'ai pas entendu la première partie de la question.

Le président: Pourquoi les Canadiens doivent-ils s'intéresser aux taux interbancaires? Bien des gens communiquent avec moi en se demandant pourquoi leurs taux ne s'alignent pas sur le taux de financement à un jour que vous établissez. Mais c'est le taux de prêt interbancaire qui a un impact beaucoup plus direct.

Deuxièmement, et c'est la question la plus importante, qui ou quelle agence, selon vous, devrait être responsable de la surveillance interne et internationale?

M. Mark Carney: La réponse à la deuxième question reste à déterminer, mais il s'agit d'une question de comportement du marché. Les commissions de réglementation de valeurs mobilières sont les mieux placées pour surveiller le comportement du marché; c'est une question d'intégrité du marché.

Personnellement, je crois qu'il va falloir au bout du compte prendre des dispositions au Canada permettant à l'une des commissions de réglementations des valeurs mobilières de fournir cette surveillance, plutôt que de dépendre d'un organisme d'autorégulation, comme c'est le cas à l'heure actuelle avec l'OCRCVM. De toute évidence, cette question est liée à toutes les joies qu'offrent toutes les commissions et les instances et des responsabilités relatives à la réglementation des valeurs mobilières que nous avons ici au Canada.

Le président: Il s'agit plutôt de la nécessité d'avoir oui ou non une commission de réglementation unique.

Il va falloir que je revienne à cette question, malheureusement, parce que il ne me reste pas du temps.

Je vais maintenant donner la parole à M. Brison.

L'hon. Scott Brison: Merci, monsieur le président.

Monsieur le gouverneur, vous avez parlé des personnes financièrement vulnérables et de celles qui versent plus de 40 p. 100 de leur revenu au service de leur dette. La banque a-t-elle effectué une analyse quelconque quant au nombre de Canadiens faisant partie de cette catégorie, de l'ampleur du problème, et deuxièmement du profil de ces familles? S'agit-il de familles de la classe moyenne dont le travail a été interrompu, qui peuvent avoir perdu un emploi à temps plein et travaillent maintenant à temps partiel à cause de la baisse en fabrication? Ou s'agit-il plutôt de familles à faible revenu qui ont eu, dès le début, du mal à joindre les deux bouts?

Quelle analyse la banque a-t-elle effectuée dans ce domaine?

M. Mark Carney: Nous avons effectué une certaine analyse, utilisant des bases de données qui sont représentatives de l'économie canadienne. Évidemment, les taux d'intérêt sont incroyablement bas à l'heure actuelle, tant le taux de la Banque du Canada que les taux s'appliquant aux prêts que font les banques aux Canadiens, ainsi que les taux hypothécaires. Par conséquent, il faut avoir une dette très élevée par rapport à son revenu pour être financièrement vulnérables.

L'analyse la plus récente que nous avons effectuée de cette situation, il y a environ six mois pour l'examen du secteur financier en décembre, démontre qu'à présent, environ 8 p. 100 des emprunteurs se retrouvent dans cette catégorie. Nous avons effectué une analyse de sensibilité, ainsi que des tests de stress concernant tout cela, en tentant de démontrer ce qui se produirait si les taux d'intérêt commençaient à se rapprocher d'un niveau plus historique — non pas des niveaux très élevés, mais plus historiques — et ce qui se produirait en cas de crise qui ferait augmenter le chômage, tel que discuté tantôt. On commence ensuite à parler de statistiques, telles que le fait qu'un Canadien sur dix pourrait se retrouver dans une telle situation. Les taux augmentent, et à cause de la dette à taux variable et la réévaluation de la dette — ou le chômage en même temps, puisque les deux vont souvent de pair — et puisque la proportion de la dette touchant les ménages vulnérables est légèrement plus élevée, nous commençons à constater cette dynamique qui n'aide pas.

Nous vous transmettrons cette analyse.

• (1010)

M. Tiff Macklem: Il est très important de ne pas oublier que puisque les taux d'intérêt sont tellement bas et que les défaillances sont relativement peu élevées, les gens arrivent à payer leur dette sans trop de problème. Mais lorsque le niveau de dette augmente, et que les taux augmentent aussi, le potentiel pour ce problème de prendre de l'ampleur plus rapidement qu'auparavant existe certainement. Il s'agit là d'une vulnérabilité, et voilà ce que nous avons tenté de rappeler aux Canadiens.

L'hon. Scott Brison: Seriez-vous d'accord que même le financement à taux fixe comporte un risque considérable? Cinq ans, ce n'est pas très long, et si les Canadiens n'arrivent pas à réduire leurs dettes pendant cette période, ils auront toujours le même défi à relever. Cette période de cinq ans ne fait que reporter le problème à plus tard.

M. Mark Carney: Vous avez absolument raison. Par contre, comme vous le savez, pendant cette période la dette sous-jacente sera amortie dans une certaine mesure. Mais au début, dans le cas d'une hypothèque, ça ne baissera pas beaucoup.

L'hon. Scott Brison: D'ici cinq ans, vous pourriez être de retour au Canada.

Tantôt, je songeais à *Alice au pays des merveilles*: c'est curieux et de plus en plus curieux. Les conservateurs défendaient des tarifs plus élevés et le protectionnisme, pendant que le NPD revendiquait des tarifs moins élevés et le libre-échange, puis il y a eu cette discussion fascinante entre vous et Mme Glover au sujet de la Chine et de la comparaison aux États-Unis. N'avons-nous pas en place une entente tarifaire spéciale avec les États-Unis? Ne s'agit-il pas de l'ALENA?

M. Mark Carney: Oui, mais je vous laisserai le soin...

L'hon. Scott Brison: C'est justement ce que je pensais. Je voulais tout simplement tirer cela au clair pour ceux qui nous écoutent.

M. Mark Carney: ... d'en préciser l'exactitude.

Le président: Trente secondes.

L'hon. Scott Brison: Monsieur le gouverneur, merci du service que vous avez fourni au Canada. Avec tout ce que vous avez appris, avez-vous des conseils à offrir à votre successeur?

M. Mark Carney: Non. On m'a posé la question l'autre jour, et je suis tout à fait convaincu que mon successeur sera entièrement en mesure de s'acquitter de ses fonctions, et qu'il n'aura pas besoin de mes conseils.

Le président: Merci, monsieur Brison.

J'ai un petit conseil à vous donner: ne répondez pas aux questions piégées lorsque vous êtes au Comité des finances.

Des voix: Oh, oh!

M. Mark Carney: J'ai l'impression que nous avons eu une démonstration du contraire.

Le président: Bien que nous n'en ayons pas eu aujourd'hui, évidemment.

Monsieur Jean, allez-y, s'il vous plaît.

M. Brian Jean: Merci, monsieur le président, et merci de m'avoir donné l'occasion de poser quelques questions supplémentaires.

Monsieur Carney, au sujet du prix du pétrole, vous avez mentionné en passant la différence entre le prix du pétrole Brent de la mer du Nord et celui du Western Canadian Select. Je sais que nous en avons discuté de façon générale auparavant, mais je ne crois pas que les Canadiens se rendent compte, tout d'abord, que notre gouvernement a fait le plus gros investissement en termes d'infrastructure au Canada au cours des dernières cinq ou six années, soit quelque 33 milliards de dollars échelonnés sur une période de cinq ans. Il s'agit d'environ 3 ou 4 milliards de dollars par année. Il est étonnant de constater qu'en raison de la marge l'an dernier, environ 30 milliards de dollars n'ont pas été récupérés par les compagnies pétrolières au Canada, en raison du manque de transport, du manque d'infrastructure pour les oléoducs, de l'incapacité des chemins de fer de transporter ce pétrole à des prix concurrentiels. Ultimement, cette situation a coûté de nombreux emplois canadiens, a réduit les profits de nombreux actionnaires canadiens, et en réalité, a provoqué des pertes considérables en recettes fiscales pour le gouvernement fédéral et les provinces, et ainsi de suite. Le gouvernement fédéral — peu de gens le savent — perçoit environ 52 p. 100 des recettes fiscales provenant des sables pétrolifères.

Quelle est l'importance d'avoir de nouveaux oléoducs pour nous? Il semblerait que même si nous débutions aujourd'hui et que tous les projets étaient approuvés, rien ne se produirait avant 2015, et nous allons continuer à subir cette perte de 30 milliards de dollars par année pour les actionnaires et les entreprises du Canada.

M. Mark Carney: Il s'agit d'un enjeu important, sans aucun doute.

Au cours de la dernière année, nous avons connu une situation très inusitée au Canada. Le prix mondial du pétrole a augmenté, ce qui entraînerait normalement un effet positif net pour l'économie canadienne. Il y a une période d'ajustement, mais l'effet éventuel, y compris après avoir passé par le gouvernement, signifie normalement que les prix mondiaux plus élevés pour l'énergie ont une incidence nette positive sur l'économie canadienne. Mais dans ces circonstances particulières où les prix Brent sont plus élevés, nous avons constaté des réductions considérables, provoquant des pertes de revenus dans l'Ouest canadien. De plus, puisque le prix Brent est plus pertinent pour déterminer le prix du pétrole dans l'Est du Canada et, dans une certaine mesure, dans le centre du Canada, une perte de revenu disponible en a résulté, parce que les prix plus élevés pour l'essence l'ont emporté sur ce qui aurait normalement été avantageux du côté du revenu. Heureusement, la différence a diminué quelque peu, comme vous le savez, au cours des dernières semaines, mais comme je l'ai dit tantôt — et nous avons ajouté les données pour bien vous faire comprendre —, la situation demeure précaire. Le prix varie beaucoup à cause des problèmes d'infrastructure que vous avez soulignés.

Il n'y a aucun doute qu'il existe une grande variété de projets d'infrastructure en matière d'énergie — évidemment, nous n'accordons aucune préférence à un projet ni à une entreprise particulière — dont pourraient bénéficier les producteurs canadiens ainsi que toute la population. Ils pourraient réduire certaines de ces différences à un minimum entre les prix mondiaux élevés pour le pétrole brut et les prix moins élevés que reçoivent les producteurs canadiens afin de pouvoir faire baisser le prix de l'essence dans l'Est du Canada, ce qui pourrait nous permettre d'offrir de l'énergie aux États-Unis de façon fiable. D'après moi, l'un des facteurs — et nous l'avons déjà dit, mais nous le répétons de nouveau —, c'est qu'il y a eu une révolution énergétique aux États-Unis, ce qui est positif pour l'économie américaine, mais la perspective d'assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques aux États-Unis demeure bien lointaine. Il y a la sécurité énergétique nord-américaine. Afin d'assurer la sécurité énergétique nord-américaine à long terme, il faut investir davantage dans l'infrastructure, ce qui serait avantageux pour les deux économies, mais surtout pour l'ensemble de l'économie canadienne.

• (1015)

M. Brian Jean: Que se passe-t-il aux États-Unis? Qu'en est-il de leur désir de devenir indépendants sur le plan pétrolier? Que se passe-t-il au Canada compte tenu de notre manque de capacités? Pouvez-vous cibler un secteur sur lequel il serait plus important pour les gouvernements au Canada de se concentrer et qui nous offrirait cette rentabilité facilement accessible pour assurer la santé de l'économie canadienne dans ce cas particulier? Y a-t-il quoi que ce soit de plus important que de se pencher là-dessus et de trouver une solution aux contraintes au chapitre de la capacité et du nombre de clients?

M. Mark Carney: Compte tenu le contexte énergétique intégral, il n'y a aucun doute que le Canada doit développer son infrastructure de transport. Je laisserai à d'autres le soin de juger des différents secteurs de l'économie.

M. Brian Jean: De fait, le moment est absolument critique. Je sais que nous avons certaines contraintes, et qu'il s'agit ici d'un problème à long terme. Mais si nous ne nous y attaquons pas immédiatement, le problème ne cessera pas de prendre de l'ampleur, vu la croissance de la demande en pétrole, non seulement aux États-Unis mais dans le monde entier.

M. Mark Carney: Tout à fait, il s'agit d'une question fort importante. Comme vous le savez, plusieurs paliers de gouverne-

ment et plusieurs entités du secteur privé en sont bien conscients, au profit de tous.

Le président: Merci, monsieur Jean.

Monsieur Caron.

[Français]

M. Guy Caron: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais abordé un sujet dont on n'a pas encore parlé aujourd'hui et dont on n'a pas parlé depuis un bon bout de temps. Il s'agit des produits dérivés. Vous êtes aussi président du Conseil de stabilité financière du G20. Quand je pense au travail que j'effectuais dans le domaine en 2007, 2008 et 2009, j'ai encore en tête les mots

[Traduction]

contrat d'échange sur risque de crédit et papier commercial adossé à des actifs

[Français]

Toutefois, on a l'impression que ce n'est plus une question prioritaire, même si cela a été à l'origine de la crise qu'on a vécue et qu'on vit encore. En premier lieu, où en sont les discussions présentement? Où en est le travail du conseil et des pays du G20 dans ce domaine? Considérez-vous que le gouvernement du Canada, comme l'ensemble des pays du G7, devrait faire un plus gros effort en ce qui a trait à cette question?

Également, j'aimerais que vous me parliez de la situation plus problématique des produits de gré à gré ou des transactions de gré à gré, ou *over-the-counter*, en anglais. Cela semble être l'une de vos préoccupations si je me fie à un rapport qui a été publié par la Banque de France.

M. Mark Carney: Merci beaucoup. Vous avez raison, comme d'habitude. Ce sont des enjeux extrêmement importants pour la stabilité financière du monde et du Canada.

En ce qui concerne le papier commercial adossé à des actifs, je crois qu'il y a des réformes au chapitre des normes et des règles de sécurité pour la titrisation. Ces réformes arriveront probablement dans quelques mois sous forme de

[Traduction]

fonds du marché monétaire

[Français]

parce qu'ils représentaient les plus grands investisseurs dans de tels produits. Dans un sens, ce n'est plus un problème pour la stabilité financière. Toutefois, en ce qui concerne les produits dérivés de gré à gré, cela représente encore une grande crise pour le système. Il faut continuer les réformes que nous avons commencées à mettre en oeuvre il y a quelques années.

• (1020)

[Traduction]

Puis-je passer à l'anglais?

Je veux soulever trois points.

Très rapidement, la transparence existe là où beaucoup de progrès ont été réalisés. Le Canada travaille à établir un répertoire des opérations, ce qui favorisera la transparence. Dans mon rôle au CSF, nous avons écrit à tous les membres du CSF pour veiller à ce qu'ils fassent tous la même chose. Voilà le premier point.

Le deuxième point porte sur la compensation de ces produits. Le fonctionnement du système élimine beaucoup de risques au moyen de ce qu'on appelle la contrepartie centrale. Au lieu d'établir directement une relation bilatérale entre deux institutions, la contrepartie centrale permet à une institution de poursuivre ses opérations, même si l'autre fait faillite. Les autorités canadiennes, au fédéral et au provincial, ont décidé de centraliser la compensation des dérivés canadiens à Londres pour effectuer des échanges de taux d'intérêt. Cette décision, qui est extrêmement importante, réduira grandement le risque pour les institutions canadiennes, et ce, de manière très efficace.

Le troisième point porte sur une série de règlements visant les produits dérivés transfrontaliers. Si on effectue une transaction entre une institution à Montréal et une autre en Europe, deux séries de règlements pourraient s'y appliquer. Il faut harmoniser ces règlements pour que ces transactions puissent avoir lieu. Une série de réunions ont été tenues pour y arriver. Les autorités canadiennes...

[Français]

les autorités des marchés financiers et

[Traduction]

ainsi que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ont participé à ces réunions. Grâce au CSF, nous offrons un appui à leurs efforts. Une série de réunions au cours de la fin de semaine dernière avaient pour objectif de réaliser des progrès réels en ce sens. Nous essayons de mettre au point un certain nombre de ces réformes avant le sommet du G20 qui se déroulera à Saint-Petersbourg, en septembre.

J'affirme que des progrès réels ont été réalisés. J'accueillerais l'intérêt soutenu de votre comité pour la question. Elle est très compliquée, mais il faut mettre en place tous les éléments des réformes pour réduire véritablement de façon substantielle les risques liés à ce marché important.

[Français]

M. Guy Caron: Ma dernière question sera brève.

On a parlé d'un régulateur unique au Canada. Le débat fait encore rage. Présentement, on a un régime de passeport entre les provinces, à l'exclusion de l'Ontario. Quelle est votre évaluation du système actuel de régime de passeport pour les régulateurs provinciaux?

M. Mark Carney: C'est une question très délicate.

En ce qui concerne la Banque du Canada, nous travaillons, dans le cadre du système actuel, en étroite collaboration avec les autorités provinciales, le Bureau du surintendant des institutions financières, le ministère fédéral des Finances et toutes les autres agences afin de mettre en oeuvre des réformes comme celles que je viens de décrire pour le marché des produits dérivés.

[Traduction]

Le président: Je cède la parole à M. Braid et à M. Hoback, s'il vous plaît.

Monsieur Braid, vous avez la parole en premier.

M. Peter Braid: Merci, monsieur le président.

Je partagerai mon temps avec M. Hoback.

Surtout en tant qu'invité aujourd'hui, je n'oserais jamais politiser le rôle de la Banque du Canada ni le processus d'embauche pour remplacer le gouverneur. Vous pouvez tous deux vous sentir à l'aise; je n'en parlerai pas.

J'ai une question portant sur la situation aux États-Unis. Il est clair qu'ils doivent assainir leurs finances. C'est bien le moins qu'on puisse

dire aujourd'hui. La façon dont ils s'occupent de leurs finances suscite peut-être quelques préoccupations. C'est la séquestration qui me vient à l'esprit. J'étais à Washington il y a quelques semaines, et on ne parlait que de cela. Je sais que vous y étiez récemment aussi, monsieur Carney.

Je suis curieuse de savoir ce que vous en pensez. La séquestration est-elle un facteur de risque potentiel pour le Canada et l'économie canadienne? La méthode américaine qui consiste à effectuer des compressions budgétaires à l'aveuglette fait contraste à la méthode prudente du gouvernement canadien, qui vise à limiter les coûts et à réduire la taille du gouvernement.

Pouvez-vous nous en parler?

• (1025)

M. Mark Carney: Permettez-moi d'en parler un peu. Cette question est très importante.

Parlons franchement de la séquestration. Elle avait pour but de créer une série de compressions si ridicules que les autorités américaines seraient obligées de s'entendre sur un budget convenable. Eh bien, elles ne se sont pas entendues sur un budget convenable, et maintenant, on met en oeuvre une série de compressions mal avisées qui, à certains égards, sont punitives.

Nous avons à peine commencé à les remarquer. Par exemple, au cours des derniers jours, on a commencé à mettre en oeuvre la réduction du nombre d'heures attribuées au contrôle de la circulation aérienne, et les conséquences se font sentir. Les gardes-frontières et les agents des douanes aux États-Unis font un excellent travail, mais en réduisant leur nombre, les Canadiens pourraient ressentir les conséquences sous forme de retards. Il existe toute une liste de situations semblables.

On estime que l'effet de la séquestration sur l'économie américaine consistera à réduire sa croissance de 1,08 point de pourcentage cette année. C'est l'ensemble des mesures américaines. Je ne devrais pas dire que ce ralentissement est attribuable uniquement à la séquestration; il inclut l'entente budgétaire sur les impôts, les réductions d'impôt de Bush et d'autres facteurs. Voilà donc un freinage fiscal à hauteur de 1,08 p. 100 aux États-Unis cette année.

Somme toute, en 2013, on prévoit une croissance de 2 p. 100 aux États-Unis. Si l'on examine le revers de la médaille, on peut se faire une idée de l'amélioration du secteur privé américain. Si le gouvernement n'avait pas mis en oeuvre ces mesures, la croissance aurait atteint presque quatre points de pourcentage.

D'importants changements financiers se sont produits simultanément aux États-Unis cette année. L'année prochaine, le ralentissement sera de moins d'un point de pourcentage, plus précisément de 0,8 p. 100, ce qui fait en sorte que la croissance sera plus élevée aux États-Unis, soit d'environ 3 p. 100.

Il s'agit d'un enjeu important. Les États-Unis doivent s'adapter. Comme vous le dites, ce pays doit mettre en oeuvre des modifications à long terme, mais les mesures actuelles avaient pour objectif d'être ridicules et de courte durée. En fin de compte, elles n'orientent pas les changements à plus long terme, qui nécessiteront la prise de décisions difficiles sur le transfert de droits, sur d'autres facteurs, peut-être même sur les recettes, comme le sait le gouvernement américain. Il s'agit d'une suite d'événements malheureux.

Cela dit, si l'on tient compte de la vigueur qui sous-tend l'économie américaine, on peut voir la vigueur du secteur privé à l'oeuvre. Cette économie connaît une croissance de 2 p. 100, ce qui stimule la demande de produits et de services canadiens, même s'il existe des coûts liés aux obstacles aux déplacements et aux passages transfrontaliers.

M. Tiff Macklem: J'ajouterais simplement que nos exportations sont davantage tributaires de la demande du secteur privé que des dépenses du gouvernement américain en matière de produits et de services. Il est clair que si la séquestration cause des retards à la frontière, elle pourrait nuire à nos exportations. Mais nous avons noté un redressement dans le secteur résidentiel américain, et nous l'avons souligné dans notre rapport. Les retombées se font sentir dans notre industrie du bois d'oeuvre, et elles se feront sentir davantage dans la chaîne de valeur, par exemple, dans le cas des portes et fenêtres. Le moteur de nos exportations est donc le secteur privé.

Le président: Merci.

Monsieur Hoback, votre temps est écoulé, mais vous aurez peut-être le temps d'intervenir après la prochaine série de questions.

[Français]

Monsieur Côté, vous disposez de cinq minutes.

M. Raymond Côté: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Carney, on a parlé des liquidités des entreprises et du défi des fonds de pension, mais je pense que vous vouliez ajouter quelque chose à ce sujet. Vous souvenez-vous de ce que vous vouliez ajouter à la fin de votre réponse?

M. Mark Carney: Oui, je voudrais souligner que cette situation est difficile ici, au Canada, et dans les autres économies avancées. Il y a bel et bien un problème avec les *defined benefits*. Les sociétés devraient épargner et investir de l'argent dans les fonds pensions. Les sociétés ne peuvent pas investir dans leurs commerces. C'est difficile, c'est évident. Il y a quelques facteurs. Il est question du taux d'escompte. Il y a eu des réformes des normes du gouvernement du Canada qui ont atténué cet effet avec des

[Traduction]

des lettres de crédit pour stabiliser le taux d'actualisation.

•(1030)

[Français]

Il y a aussi un aspect positif dû à l'assouplissement de la politique monétaire aux États-Unis. Cela a stimulé la politique monétaire, comme celle qui existe encore au Canada. La valeur des actions et des obligations dans les pensions a augmenté.

Dans un sens, certains aspects tendent à équilibrer la situation, mais bien sûr celle-ci est difficile.

M. Raymond Côté: J'aimerais vous amener à aborder la question des capacités inutilisées de l'économie canadienne.

En tant que député de Beauport—Limoilou, je suis très fier de représenter une région où il y a une activité économique élevée. Le taux de chômage est de l'ordre de 5 à 6 % alors qu'il y a 20 ans, lorsque je suis sorti de l'université avec mon diplôme en main, le taux de chômage était de l'ordre de 11 ou 12 %. C'était une situation très difficile. La situation actuelle est le résultat d'une mobilisation des pouvoirs publics, parapublics et privés qui ont décidé d'investir dans l'avenir et de soutenir l'innovation.

On a vu de très beaux exemples au gala des Mercuriades, entre autres, avec la compagnie TeraXion qui fait des affaires partout dans

le monde. En fait, cette compagnie ne fait pratiquement aucune affaire ici au Canada.

Je ne vous cache pas que le fait de beaucoup compter sur la reprise dans d'autres pays me déplaît d'une certaine manière. Je considère qu'on devrait compter davantage sur nous-mêmes, mais c'est probablement un problème d'orgueil de ma part. Enfin, cela reste à voir.

Pourriez-vous me dire ce que vous pensez, d'abord, de mon problème d'orgueil, et ensuite, de notre utilisation des moyens à mettre en oeuvre pour utiliser cette capacité inutilisée au Canada en faveur de l'économie canadienne?

M. Mark Carney: C'est une bonne question. Je vais commencer et par la suite M. Macklem pourra poursuivre.

Le coût pour obtenir un diplôme à l'université au Canada est à peu près de 40 %. La moyenne dans les pays de l'OCDE est d'environ 50 %. Alors, il s'agit d'un aspect de cet enjeu,

[Traduction]

les compétences, le déséquilibre

[Français]

qui existe présentement au Canada.

Il ne s'agit donc pas d'une question d'orgueil, mais il faut faire des réformes au Canada qui seraient bénéfiques pour les Canadiens et les Canadiennes.

Monsieur Macklem, je vous cède la parole.

M. Tiff Macklem: En fait, nous sommes de cet avis. La reprise mondiale est importante pour faire croître la demande pour nos exportations. Ce sera donc un aspect de la reprise au Canada.

Nous avons vu au cours des deux derniers trimestres de l'an dernier que les exportations du Canada étaient très faibles. Cependant, cela s'améliorera lorsqu'il y aura une reprise mondiale.

L'autre aspect est que nous devons améliorer la compétitivité de nos exportations. Cela demande plus d'investissements et plus de développement des autres marchés. Nous sommes très concentrés sur les États-Unis. Cela a constitué une bonne affaire pendant un certain temps, mais maintenant, nous devons faire des affaires ailleurs. On devrait se tourner davantage vers des pays émergents qui se développent plus rapidement.

Nous devons donc trouver ces marchés et y investir.

Le président: Je vous remercie.

M. Raymond Côté: Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Monsieur Hoback, s'il vous plaît.

M. Randy Hoback: Je veux remettre les pendules à l'heure, monsieur Carney, en ce qui concerne la différence entre les tarifs préférentiels généraux et les ententes comme l'ALENA. Lorsqu'on établit un tarif préférentiel général avec un pays, quel genre d'accès les sociétés canadiennes ont-elles au marché de ce pays?

• (1035)

M. Mark Carney: Un TPG est une réduction unilatérale des tarifs canadiens pour les pays visés par l'entente, tandis que l'ALENA, l'entente de libre-échange avant l'ALENA et potentiellement une entente de libre-échange avec l'Europe, à titre d'exemples, sont réciproques.

M. Randy Hoback: Oui, pour que l'accès au marché soit égal des deux côtés.

M. Mark Carney: Tout à fait.

M. Randy Hoback: Ce sont les mêmes règles du jeu pour tous. Les mêmes.

M. Mark Carney: Oui.

M. Randy Hoback: Donc, si c'est l'accès au marché, débrouillez-vous, tandis que pour un droit de douane provincial, ce n'est bien entendu pas le cas.

Je sais que le NPD dit que c'est un tarif douanier. Ses membres en parlent régulièrement comme étant une source de revenu. En réalité, peut-être qu'ils ont raison. C'est une source de revenu, puisque l'on crée des emplois et de l'activité économique au Canada et, qu'indirectement, c'est une source de revenu.

Que vaut-il mieux créer comme source de revenu, des emplois, des emplois dans le secteur manufacturier, ou... C'est à vous de décider.

M. Mark Carney: On avait parlé de questions piégées, n'est-ce pas?

Bien entendu, nous n'avons pas d'opinion sur l'enjeu précis dont les députés débattent. D'un point de vue de la politique monétaire, les rajustements aux droits de douane, à la hausse ou à la baisse, dans le contexte d'un régime tel que celui qu'on a au Canada, où il y a une cible crédible en matière d'inflation, donnent lieu à un rajustement ponctuel des prix, à la hausse ou à la baisse, selon le rajustement. Dans bien des cas, c'est plutôt marginal.

Même si c'est un rajustement un peu plus important et notable, cela représente une augmentation temporaire des prix qui ne vient pas s'ajouter au taux d'inflation au fil du temps. Nous prenons donc ces facteurs en considération dans l'établissement d'une politique monétaire. Si les tarifs étaient réduits, nous étudierions la question; nous ne croyons pas que le taux d'inflation continuerait d'être à la baisse en conséquence.

M. Randy Hoback: Du point de vue de l'inflation, je comprends ce que vous nous dites, mais du point de vue de la création d'emplois, dans le secteur manufacturier, l'idée de rétablir ces tarifs préférentiels, décision qui aurait dû être prise il y a 20 ans, crée essentiellement les mêmes règles de jeu pour toutes les compagnies canadiennes qui produisent les mêmes biens qu'une compagnie dans un pays qui a bénéficié de tarifs préférentiels et ne mérite plus ce traitement préférentiel. Est-ce exact?

M. Mark Carney: Ce pourrait être le cas, mais je ne suis pas les détails du débat. Je comprends ce que vous dites, mais je ne suis pas...

M. Randy Hoback: Les changements que nous avons apportés dans les tarifs préférentiels nous permettent d'aplanir les disparités grâce à un tarif, puisque le pays impose un tarif sur nos biens à l'importation. En vertu de l'ALENA, quand nous retirons les tarifs, les mêmes règles du jeu existent pour tous. S'il existe un tarif préférentiel, la situation est injuste pour les compagnies canadiennes. Ça peut se faire pour d'autres raisons. En l'occurrence, nous

uniformisons les règles du jeu pour que les compagnies canadiennes puissent faire concurrence aux compagnies étrangères.

M. Mark Carney: Je répondrai de façon générale. Les ententes de libre-échange sont réciproques. La politique tarifaire, s'il n'existe pas d'entente multilatérale conçue pour être réciproque, est unilatérale. Certaines personnes défendent votre point de vue, et d'autres défendent le contraire, selon l'industrie, le moment choisi, la situation de la concurrence au niveau mondial, que ce soit un produit fini ou un intrant. Il y a toute une série de facteurs qui entrent en jeu dans l'établissement d'une politique commerciale, et je laisse le soin aux experts en la matière de s'en occuper.

M. Randy Hoback: Je crois que vous seriez probablement d'accord pour dire qu'il est préférable d'avoir une bonne entente de libre-échange, comme l'ALENA ou une entente de libre-échange avec l'Europe. C'est le résultat que nous préfererions atteindre dans toute entente.

M. Mark Carney: D'abord, notre analyse a conclu que le Canada a profité énormément des accords que vous venez de mentionner. L'ALENA en est un exemple probant.

Deuxièmement, comme vient de le souligner M. Macklem, on a besoin que les exportateurs canadiens diversifient leur marché à l'échelle internationale en mettant sur pied une stratégie commerciale dynamique, ce qui pourrait inclure l'accord de libre-échange avec l'Europe, le PTP et l'initiative-cible des pays de l'Asie. D'autres accords commerciaux bilatéraux permettraient, à notre avis, de contribuer grandement à ce processus de diversification, ce qui ferait en sorte de rendre l'économie canadienne plus résiliente et de générer plus de revenus et plus d'emplois au fil du temps dans l'économie du Canada. Je ne vais pas entrer dans les détails de ces accords, mais je pense que cette stratégie est un pas dans la bonne direction et permettra de répondre à certains des défis auxquels font face l'économie, les sociétés et les travailleurs du Canada.

• (1040)

M. Randy Hoback: Je pense que je vais m'arrêter sur cette note positive.

Le président: Très bien, merci.

J'ai encore quelques questions à poser, mais le gouverneur Carney a demandé d'avoir quelques minutes à la fin de la réunion, alors j'aimerais lui céder la parole et lui permettre de conclure avant que je ne lève la séance.

M. Mark Carney: Au nom de M. Macklem, des gouverneurs et des premiers sous-gouverneurs précédents, et en mon propre nom, j'aimerais souligner à quel point ces réunions sont précieuses pour la Banque du Canada. Comme je l'ai dit au début de la séance, cela fait partie intégrante de notre reddition de comptes envers le Parlement et les Canadiens. Nous en sommes fort reconnaissants. Ce n'est peut-être pas toujours agréable, mais il est tout à fait judicieux, nécessaire et approprié que l'on nous pose des questions précises au sujet de nos prévisions, de la dynamique de l'économie canadienne et des risques dans le secteur financier. Nous l'apprécions.

Je crois pouvoir dire sans crainte que ce n'est pas facile d'être député. Vous ne vous faites pas souvent féliciter ou remercier, alors j'aimerais profiter de cette occasion pour vous remercier tous et toutes du travail que vous effectuez pour vos électeurs et pour les Canadiens afin de demander à la banque de rendre des comptes. Vous vous assurez, dans la mesure du possible, que nos concitoyens comprennent notre perception de l'économie, ainsi que les perspectives et les risques pour le pays.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le gouverneur Carney.

Au nom de tous les membres du comité, j'aimerais vous remercier chaleureusement du service que vous rendez à votre pays. J'aimerais vous remercier d'avoir toujours tenu des propos respectueux et des échanges de fond lorsque vous avez comparu devant notre comité.

[Français]

Au nom de tous les députés du comité, je vous remercie beaucoup.

[Traduction]

Je tiens à vous remercier de votre service.

À la dernière séance, je vous ai demandé quelle était votre équipe préférée de football. Je ne sais pas si cela vous a mis dans le pétrin.

Au cours de cette dernière réunion, j'aimerais vous donner un cadeau qui provient de votre équipe de hockey préférée, les Oilers d'Edmonton. Je vais lever la séance et je vous donnerai un petit cadeau. Je vous le donne, mais il provient en fait de Patrick LaForge et de Kevin Lowe, qui sont deux de vos très bons amis.

Merci beaucoup, messieurs Carney et Macklem, d'être venus.

M. Mark Carney: Merci beaucoup.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>